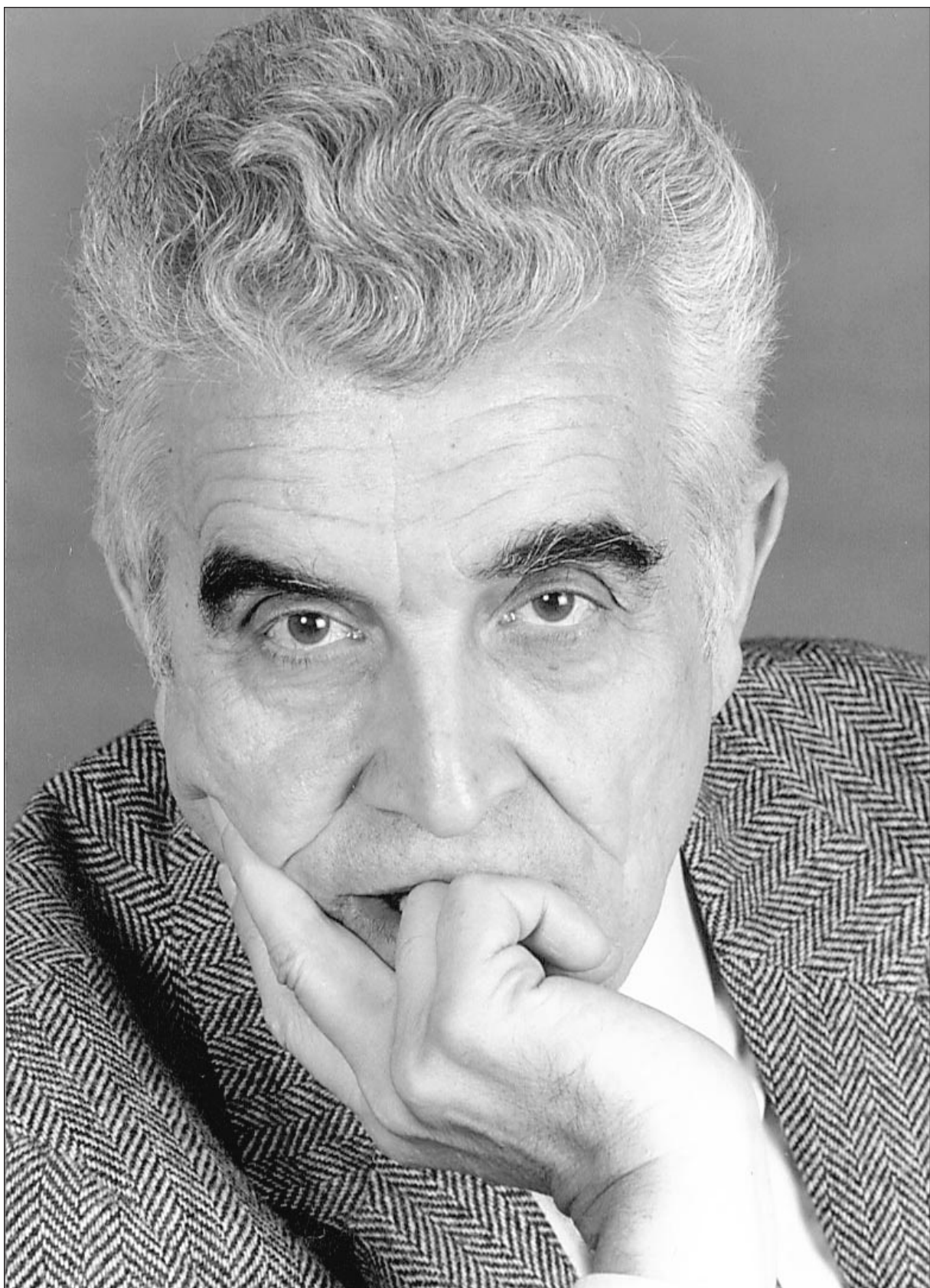




Le philosophe René Girard.

Comprendre la religion à travers la violence

MARIE-FRANCE LEGER
PARIS

Son épaisse chevelure blanche et ses sourcils très noirs donnent au philosophe René Girard un air de patriarche méridional. Né en 1923 à Avignon, il vit depuis la fin des années quarante aux États-Unis, mais garde malgré tout un léger accent provençal qui adoucit l'austérité apparente du personnage, consacré par le Grand Prix de philosophie de l'Académie française en 1996 et le prix Médicis essais en 1990.

Il se partage entre Stanford, en Californie, où il enseigne la littérature française et son appartement parisien. C'est dans son pied-à-terre du VII^e arrondissement, au pied de la tour Eiffel, qu'il a aimablement répondu aux questions de *La Presse* quelques jours avant son départ pour Montréal.

L'oeuvre de René Girard peut se définir comme une anthropologie de la religion. Une discipline qui a fait de lui un précurseur.

« J'essaie de comprendre la religion à travers la violence », énonce-t-il. Son dernier livre *Je vois Satan tomber comme l'éclair*, chez Grasset, peut se lire comme une apologie du christianisme. Il y développe l'idée que les Évangiles sont une théorie de l'homme avant d'être une théorie de Dieu. Avec le pitoyable cortège de la violence, de l'envie, de l'orgueil qui en fait partie. Au contraire des autres religions, seul le christianisme, croit M. Girard, pose le problème de la violence au lieu de l'évacuer.

Le christianisme n'a jamais prévu d'empêcher la violence.

« Il y a eu échec de Jésus quand il a dénoncé la violence. On en fait un bouc émissaire », fait-il remarquer. Grâce à la Bible, les stratégies de l'inconscient pour enrayer la violence sont dévoilées : freiner les entreprises de « lynchage », de mise à mort en faisant faire à chacun sa propre introspection. En empêchant la lapidation du plus petit, du mendiant, de Marie-Madeleine, Jésus brise le cycle de la violence en espérant un emballement inverse de la machine.

Il faut remonter aux années soixante-dix pour voir émerger sa démarche originale auprès du grand public avec des ouvrages comme *La Violence et le sacré* (1972), et *Des choses cachées depuis la fondation du monde* (1978). Des livres qui ont pris le chemin des lycées et des universités pour y être décortiqués par les professeurs et les étudiants.

Sa thèse centrale, et qui a fait son succès : celle du désir mimétique. L'individu désire ce que l'autre possède, une conception du désir, source de rivalité et de conflits et révélée par la Bible.

René Girard fait l'apologie du christianisme, mais demeure loin du triomphalisme. « Le christianisme n'a jamais prévu d'empêcher la violence », assène-t-il en soulignant que les premiers chrétiens eux-mêmes prévoyaient un échec rapide. Mais, enchaîne-t-il, cette vision sans complaisance, la reconnaissance de l'échec, c'est aussi la force du christianisme.

D'ailleurs, il considère les athées bien plus près de la foi chrétienne qu'ils ne l'imaginent. Car sur quoi sont fondées les démocraties d'aujourd'hui si ce n'est sur les droits humains, la défense des plus faibles, la protection des innocents ? En fait, pour René Girard, la mondialisation, c'est aussi la mondialisation du christianisme.

La démarche du philosophe aboutit à la seule issue possible : la recherche de la non-violence. Mais, pour cela, il faut placer à nouveau l'homme devant ses responsabilités.

La concurrence, la face cachée de la violence



Marie-France Léger

PARIS

Il est très difficile pour l'être humain de ne pas perpétuer le cycle de la violence puisque, au sein de la société, les règles de la concurrence sont bien établies. Est-ce à dire que le philosophe français René Girard, invité par l'Université du Québec à Montréal dans le cadre du colloque organisé par la Société de philosophie du Québec et la Fondation du 6 décembre à l'occasion du 10^e anniversaire de la tragédie de l'École polytechnique, a une vision pessimiste de l'homme ? Non, car, dit-il, « nous sommes dans un monde qui connaît pourtant un certain succès dans la résistance à la violence ; le monde a jusqu'à maintenant résisté à se détruire avec la bombe atomique... »

Après plus de quatre décennies passées aux États-Unis, M. Girard, professeur à l'Université de Stanford, en Californie, a eu l'occasion de réfléchir sur les tensions raciales, d'abord, et maintenant sur l'explosion de violence qui secoue — et décime parfois — les rangs de la jeunesse. Une rivalité, savamment dosée, un désir bien entretenu pour ce que souhaite ou possède l'autre, voilà des germes qui, s'ils sont mal contenus, sont à la source de bien des drames entre des gens qui se connaissent depuis longtemps.

Les rapports sont faits de réciprocité. Et *a fortiori* les rapports violents. Cette réflexion amène M. Girard à imaginer le contexte dans lequel un certain Marc Lépine a évolué.

« Si vous refusez ma main, je vous refuserais la mienne. Il est facile de glisser vers la mauvaise réciprocité. Tout le monde a l'impression de se contenter de représailles et de ne pas prendre l'initiative de la violence. Ainsi, les relations s'aggravent et ne peuvent qu'empirer. »

Rompre le cycle, c'est l'affaire de chacun

Ainsi la violence qui mûrit serait faite de rancœurs accumulées d'un côté et de l'autre d'une succession de refus. Et interrompre ce cycle, selon le philosophe, c'est ne pas montrer de mauvaise humeur ou de violence. Ce qui suppose que chacun surveille l'autre et se surveille lui-même. « C'est loin d'être utopique. Seule l'absence de représailles peut interrompre ce glissement. »

Dans les sociétés archaïques, le sacrifice rituel d'une victime qu'on disait coupable servait à apaiser les tensions en rétablissant un semblant de paix. Cette thèse du bouc émissaire, le philosophe l'a développée dans plusieurs ouvrages, comme explication du conflit dans nos sociétés. La peine de mort aux États-Unis se veut peut-être la prolongation de ces sacrifices visant à empêcher le désordre. Aujourd'hui toutefois, la violence légitime se délégitime avec l'avancée du savoir. En contrepartie, croit-il, notre société se fragilise car elle n'évacue plus ses tensions et n'arrive plus à empêcher les jeunes à résister à leurs impulsions.

« Marc Lépine se jugeait victime du féminisme, victime des temps actuels. Son rôle de persécuteur lui a été dicté par le type de vie qu'il a mené », estime M. Girard. Il se garde de jeter la première pierre à celui qui a ôté la vie à plusieurs jeunes femmes brillantes se

destinant à la profession d'ingénieur. Une attitude qui reflète son choix de philosophe chrétien. Le refus du « lynchage », le refus de l'emballlement collectif contre un seul individu, c'est la base de toute sa réflexion philosophique.

La rivalité, une machine bien huilée

René Girard nous rappelle que la rivalité est partout autour de nous et que nous sommes les premiers à huiler la machine. Les bébés se disputent un hochet, les enfants un jouet, les jeunes une bourse ou une place dans une entreprise. « L'homme devient désir à partir du moment où il est lié à un rival », constate le philosophe.

Cette rivalité est habilement exploitée par la société, mais les tensions qui en résultent sont de plus en plus difficiles à contrôler. Elle s'accompagne en effet aujourd'hui d'un affaiblissement de toutes les communautés, familiale, éducative et religieuse. Le drame de Polytechnique, celui de Littleton, au Colorado, où deux adolescents ont tué plusieurs de leurs camarades, nous incite à réfléchir douloureusement sur la réalité suivante : la concurrence s'intensifie dans le monde alors que la jeunesse a perdu sa force intérieure.

« Les jeunes ne reçoivent plus une éducation qui leur permette de se maîtriser. Beaucoup cèdent à la violence. Notre monde ne traite pas sa jeunesse de façon à l'éviter », souligne René Girard.

Quant on dit réciprocité des rapports, on dit également réciprocité des rapports non violents. Si Jésus est mort sur la croix, c'est qu'il n'a pas réussi à juguler la violence entre humains. « Gandhi était certainement un homme admirable, poursuit le philosophe, mais s'il avait eu Staline ou Hitler en face de lui au lieu des Anglais, je ne suis pas sûr que ça aurait marché... »



Jonathan Correia Morais, 5 ans. Leucémie.

Transfusé 44 fois

Donner du sang,
une question de vie.



HÉMA-QUÉBEC

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

MARCEL DESJARDINS
VICE-PRÉSIDENT ET ÉDITEUR ADJOINT

YVES BELLEFLEUR
DIRECTEUR DE L'INFORMATION

ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Poly, dix ans après

La tragédie de Polytechnique, nous le savons maintenant, n'aura pas été oubliée. La commémoration de ce drame tout au cours de cette semaine a bien montré qu'une décennie plus tard, l'assassinat de ces quatorze jeunes femmes suscite toujours de vives émotions, et sert toujours de déclencheur à une intense réflexion collective sur la place des femmes dans notre société et sur la violence.



Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

Cela nous montre que Poly n'était pas, n'est pas et ne sera pas un drame comme tous ces autres qui, malgré leur horreur, glissent doucement dans l'oubli au fil des ans.

Pourquoi? La tuerie de Poly n'était pas un accident, mais un geste délibéré, un geste de haine, porteur d'un message. Ses victimes l'étaient parce que c'étaient des femmes qui avaient voulu bâtir leur vie dans un domaine d'activité autrefois réservé aux hommes. Le moment était aussi d'une infinie tristesse, symbole de promesses trahies, parce que la mort a frappé des jeunes femmes qui incarnaient si clairement l'énergie, l'espoir, le dynamisme.

Mais aussi, ce drame a permis aux femmes du Québec, dans leur empathie avec les victimes, d'exprimer tout ce qu'elles avaient tu sur les violences, petites et grandes, qui faisaient partie de leur quotidien. Et ébranlé bien des hommes.

Mais est-ce que cet événement marque un point de rupture, comme certains et certaines le croient, est-ce qu'il incarne un virage majeur des perceptions et des attitudes? Sans doute pas.

Il a bien sûr provoqué toute une démarche de dénonciation de la violence, qui a culminé avec l'adoption d'une loi sur le contrôle des armes à feu. Mais il s'agit là d'avantage d'initiatives qui nous protègent de façon concrète de la violence que d'un processus presque thérapeutique pour faire collectivement le deuil et exorciser le choc du drame.

L'événement a surtout joué le rôle d'un catalyseur qui a forcé la société québécoise à faire le point sur elle-même, à réfléchir avec plus d'intensité sur les questions de la violence, des rapports entre les hommes et les femmes, sur la place des femmes dans la société.

Poly n'a pas changé les choses, mais a provoqué un vaste brassage qui nous a amenés à mieux voir ce qui se passait autour de nous. Une réflexion qui nous a permis de prendre conscience des grands changements qui se produisaient, parfois à notre insu, dans la société québécoise.

Les Québécois ont ainsi soudainement découvert que l'idée qu'ils se faisaient de leur propre société ne correspondait pas à la réalité. La nature du crime commis par Marc Lépine correspondait à une forme de violence que l'on associait implicitement à la culture américaine. Cela ébranlait aussi l'image que nous avions de nous-mêmes, celle d'une société conviviale, capable de résoudre ses tensions par la recherche du consensus.

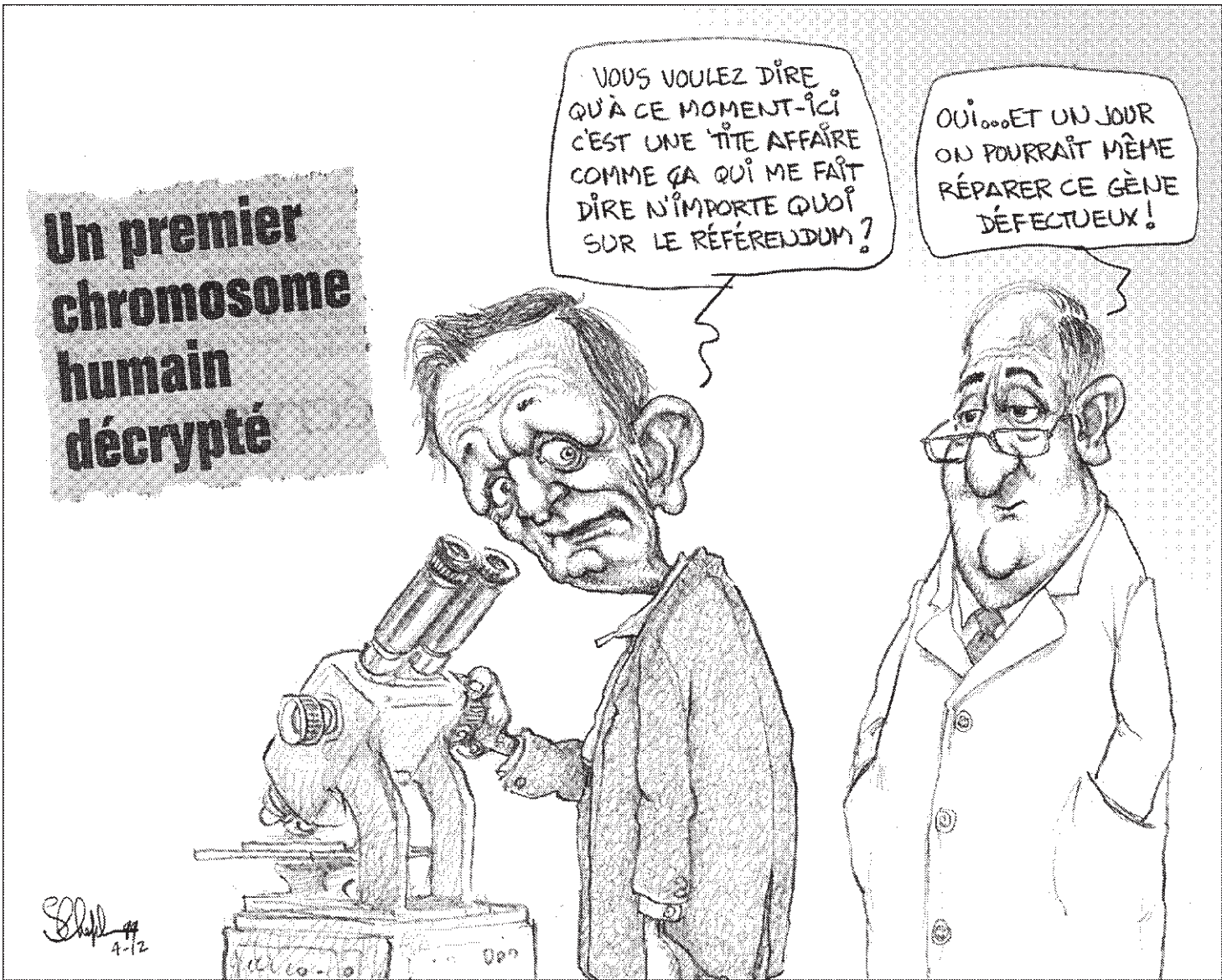
Par ailleurs, le drame de Polytechnique a probablement marqué, dans un significatif paradoxe, le chant du cygne du féminisme militant traditionnel. Sous le coup de l'émotion intense qu'a provoqué cet événement, bien des féministes classiques y ont vu un projet politique, qui reflétait une mouvement de refus et qui annonçait le retour du balancier et les premiers moments d'une montée de la violence envers les femmes.

Ce n'est évidemment pas ce qui s'est passé. La suite des événements a montré à quel point le geste du tireur était le produit d'un esprit dérangé et à quel point Marc Lépine, dans son délire, était seul.

Tout au contraire, l'attention plus grande que l'on a alors porté à ces questions a montré que les progrès que les femmes avaient réalisés grâce à leurs combats étaient bien amorcés et irréversibles. La violence envers les femmes n'est pas en pleine explosion; au contraire, le seuil de tolérance de notre société s'est abaissé, dans les attitudes, mais aussi dans nos lois et dans les comportements des forces de l'ordre et du système judiciaire.

Quant aux femmes, carrément triomphantes dans le monde de l'éducation, elle poursuivent, quoique trop lentement, leurs progrès sur le marché du travail et dans les lieux de pouvoir.

Tout n'est pas réglé, loin de là. Mais l'affrontement entre un féminisme primaire et un chauvinisme qui l'est autant s'est estompé devant une lecture bien plus nuancée de problèmes dont on mesure mieux l'infinie complexité.

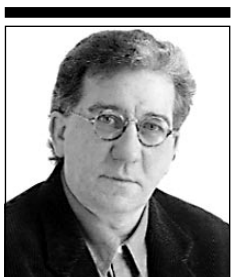


DROITS RÉSERVÉS

Serge Chapleau@lapresse.ca

L'an 2000 débogué

On pourra peut-être, le 2 janvier 2000, franchement rigoler de l'extraordinaire enflure qui a caractérisé les pronostics servis au bon peuple, depuis des mois et même des années, concernant le saut dans le nouveau millénaire — célébré un an trop tôt, répéteront les puristes qui, eux, attendent le premier janvier 2001 pour festoyer.



Mario Roy
mroy@lapresse.ca

Nous l'a-t-on suffisamment répété: on allait être témoin des plus folles, décadentes et coûteuses festivités que l'humanité ait connues depuis la mort de Néron. Et, à la fois, subir un désastre technologique, le fameux bogue, digne des oeuvres d'anticipation les plus catastrophistes.

Or, rien de tout cela ne va apparemment se produire. Pour commencer, peu de gens vont dilapider leurs avoirs pour se payer quelques heures de fastueux plaisir — un plaisir d'ailleurs parfois douteux: chacun a déjà fréquenté cette sorte de party monstre où, arrivé à une certaine heure de la nuit, l'ennui, le cafard et le mal de bloc dominant...

Ainsi, le Conseil québécois du commerce au détail prévoit une augmentation du volume d'affaires guère plus élevée que celle enregistrée chaque année, an 2000 ou pas. Même chose dans l'ensemble du Canada, selon une enquête réalisée par American Express auprès de ses membres canadiens. De l'autre côté de la frontière, 61 % des Américains investiront moins de 300 \$ dans une célébration du Premier de l'An pas plus spectaculaire qu'à l'habitude, indique un sondage Time / CNN.

Selon cette même consultation, 87 % des gens vivront l'heure H en petit cercle avec leurs amis et leur famille, ou même seuls avec leur conjoint. Le fait est que, mises à part les célébrations populaires inscrites dans la tradition des grandes capitales du monde (comme chaque année, on attend un million de personnes au Times Square, à New York, et autant sur les Champs-Élysées, à Paris), les aventures extravagantes proposées par les industriels du voyage et de l'hôtellerie trouvent difficilement preneurs.

La « tour Eiffel » de Las Vegas, une reproduction mi-grandeur de l'originale, offerte pour une nuit à tout groupe de 50 personnes prêt à tendre un chèque de 200 000 \$, était toujours disponible, il y a quelques jours. À Toronto, la tour du CN a dû réduire ses tarifs de moitié (en plus de garantir que ses ascenseurs sont débogués et reliés à des génératrices!) pour attirer une clientèle qui tarde à venir. Plusieurs grands hôtels du Québec ont également dû réaménager leurs forfaits.

Il est significatif que le succès tous azimuts en ce domaine appartienne au Banff Springs Hotel, en Alberta, qui a prévu un party de l'an 2000 — coût: 3000 \$ par famille pour trois nuits, ce qui n'est pas déraisonnable — où les enfants sont intégrés à la fête, où on a prévu gardiennage et environnements thématiques, jeux et repas adaptés, et qui, en conséquence de cela, affiche complet.

On voit ici se manifester une réaction presque animale de l'être humain: resserrer les liens primaires, les liens du sang, lorsque survient un événement de quelque importance, fût-il symbolique. Une vague crainte résiduelle du fameux bogue de l'an 2000 participe d'ailleurs à ce phénomène: si devait survenir un problème, mieux vaut avoir les siens près de soi.

Or, il est douteux que celui-ci provoque des catastrophes. Les lignes aériennes, qui sont de commune renommée particulièrement vulnérables à une défaillance de l'informatique, seront un peu moins occupées pendant 24 ou 48 heures: c'est actuellement la principale conséquence du Y2K, comme disent les anglo-saxons. Les pays où l'affichage sur les écrans du « 01-01-00 » pourrait causer de véritables problèmes — Chine, Russie, Biélorussie, Cuba, Arabie Saoudite, Inde, Israël, Bahreïn — sont en même temps moins dépendants de l'ordinateur et donc moins menacés.

Au total, l'Homme, cette bête pensante à qui on ne fait peut-être pas suffisamment confiance dans les circonstances ordinaires ou extraordinaires de la vie, aura prévisiblement réussi à dompter ses machines pour qu'elles ne se retournent pas subitement contre lui, du moins sur la plus grande partie de la planète.

Et, selon ce qu'on peut en prévoir encore une fois, il aura largement dédaigné le faste et le clinquant pour se blottir dans l'essentiel, en quelque sorte, et vivre le moment historique avec ses proches, sa famille, ses enfants.

Il conserve, quoi qu'on en dise, la capacité de résister à tous les incitatifs, même les plus puissants, ceux du marketing, du commerce, du symbolisme quasi religieux et des plaisirs artificiels, pour se replier sur l'essentiel: la communion avec les siens.

LA BOÎTE AUX LETTRES

edito@lapresse.ca

Un châtement trop lourd

■ À première vue, on ne peut que se réjouir du projet de loi qui prévoit l'emprisonnement à perpétuité pour conduite avec facultés affaiblies causant la mort. Cependant, la réalité n'est pas si simple: déjà, le durcissement des peines prononcées dans la Loi C-82, entrée en vigueur en juillet dernier, a fait augmenter en flèche le nombre de délits de fuite mortels. On peut présumer que, dans la plupart des cas, les conducteurs fautifs avaient bu et ont négligé de porter secours à leur victime parce qu'ils craignaient les conséquences de leur geste et qu'une accusation de délit de fuite était bien préférable à une accusation de conduite avec facultés affaiblies causant la mort. Maintenant que ces conséquences sont plus lourdes encore, combien d'autres victimes seront laissées pour mortes au bord de la route?

Par ailleurs, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas mis au point un instrument capable de lire le taux d'alcool instantanément, il me semble injuste de prévoir une peine aussi dure que l'emprisonnement à perpétuité. D'abord, parce que le châtement est pire que celui que mériterait un bandit qui assassine une caissière de sang-froid au cours d'un hold-up. Et ensuite, parce que j'ai beau être sensibilisé au phénomène de l'alcool au volant et prendre toutes les précautions voulues, je frémis à l'idée de devoir séjourner 25 ans en prison si, malgré toutes mes précautions, j'ai mal évalué la vitesse à laquelle l'alcool s'est éliminé de mon sang et qu'un piéton s'est jeté sous mes roues...

À mon avis, il faut laisser aux campagnes de prévention le soin de changer les mentalités. Elles obtiennent déjà de fort bons résultats.

Augmenter la répression ne servira à rien.

Christian BOISVERT

Plus ça change...

■ Quand l'homme vivait tout nu dans la brousse, il était bien vulnérable. Il se blessait souvent et se tuait parfois. Sans doute davantage par nécessité que par jeu, mais cela ne consolait que les vivants.

Grâce à la petite boule de matière grise qu'il avait entre les deux oreilles, il apprit vite à se protéger de peaux de bêtes, de boucliers et de cuirasses de plus en plus efficaces. Mais, allez savoir pourquoi, sa témérité augmenta toujours un cran plus rapidement que son sentiment de sécurité. Il continua donc à se casser la gueule avec un bel entrain. On aurait pu croire que le point culminant de cette folie avait été atteint au Moyen Âge, alors

que bardés de métal, les gentils hommes s'attaquaient à coup de massues et de piques, accélérés, pour mieux s'occire, de toute la puissance de leurs chevaux. Que non! Le raffinement de la témérité a cru avec l'usage: on se tue maintenant à coup de chevaux-vapeur, on se jette en bas des montagnes sur des planches étroites et glissantes, on se balance en bas des avions suspendus à un mouchoir... On réussit même à faire le grand saut aux guidons d'une bicyclette ou en jouant à s'auto-étouffer!

Tout ceci pour dire que ce n'est pas en obligeant les cyclistes à porter un stupide casque en matière plastique qu'on va leur inculquer de la jaugeotte! Nous sommes déjà hyper-réglementés, sécurisés, signalisés, peinture-jaunisés et ça n'empêche pas les cons de faire les cons. Aucune loi n'aura jamais de prise sur l'imbécillité. Et de grâce, qu'on ne prétende surtout pas qu'on agit ainsi dans le but de sau-

ver des vies. Si c'est vraiment ça qu'on cherche, qu'on s'attaque aux vraies problèmes! Dans l'ordre, je pense au tabac, à la drogue sous toutes ses formes, aux relations sexuelles non protégées, aux excès de toutes sortes, y compris de travail... Et il y en aurait encore bien d'autres à ajouter...

Jean-Paul FONTAINE

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Les textes peuvent également être acheminés par fax au 285-4816 ou par email à l'adresse: edito@lapresse.ca

Plus / colloque Violence, Victimes et Vengeances

La violence et les cours de justice

C'est souvent à l'occasion du procès d'un contrevenant que les valeurs sont remises en question

JEAN-PIERRE BONIN
L'auteur est juge à la Cour du Québec. Le texte qui suit est le préambule de la conférence qu'il donnera demain à l'UQAM, lors du colloque Violence, Victimes et Vengeances, organisé par la Société de philosophie du Québec dans le cadre des activités du 10^e anniversaire de la tragédie de l'École polytechnique de la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence.

Nous sommes tous ici aujourd'hui pour faire ensemble une réflexion sur la violence. J'ai choisi le titre qui associe la violence et les tribunaux agissant en matière pénale, parce que c'est devant les tribunaux, celui où j'exerce entre autres à la Cour du Québec, chambre criminelle et pénale, que se retrouvent les situations de violence. C'est donc pour nous le travail quotidien, le défilé journalier de ces victimes blessées qui viennent raconter leur drame et recherchent justice.

Mes propos auront pour but de tenter de cerner comment les tribunaux criminels traitent le phénomène de la violence et entendent les appels de plus en plus pressants des victimes, leurs doléances et leurs souffrances ; de quelles façons ces tribunaux ont, à l'intérieur de leurs moyens, de leur mandat qui est de décider de la culpabilité ou de l'innocence d'un accusé, réussi à intégrer ces préoccupations et faire en sorte que la victime ait une place dans tout le processus.

Les tribunaux criminels font quelque fois face à des critiques sévères. Certaines sont justifiées, d'autres ne le sont pas. Il nous arrive d'entendre les réflexions suivantes : le système judiciaire est trop lent, la justice est faite pour protéger les criminels, les femmes victimes d'agression n'ont pas de chance d'être entendues devant les cours, les sentences sont trop légères et cetera...

Je n'ai pas l'intention de vous convaincre que la situation est parfaite, que les sources d'insatisfaction ont toutes été réduites à néant. Mais nous regarderons ensemble ce qui a été fait dans ce contexte.

■ ■ ■

L'accès de plus en plus facile aux médias fait en sorte que les grands drames humains sont aujourd'hui étalés dans toute leur horreur, et ce, de façon presque instantanée. Les 10 dernières années nous ont apporté des images terrifiantes qui nous démontrent que la violence est partout et que nul n'est à l'abri.

En 1989, Marc Lépine pénètre dans les locaux de Polytechnique et abat 14 jeunes femmes. Nous vivons cette semaine le 10^e anniversaire de cette tuerie. Dans la note qu'il laisse, Lépine explique qu'il tue ces jeunes femmes parce qu'elles sont femmes. Il veut extirper le mouvement féministe et fait de sa mort un geste politique. Ces jeunes femmes lui étaient toutes inconnues. Il les a tuées au hasard et le seul critère qui a dirigé son ac-

tion est son désir de tuer des femmes.

Dix ans plus tard, un employé de la compagnie Xérox se rend à son lieu de travail et abat 7 employés. L'assassin est un homme apparemment tranquille, il n'a pas de passé de violence, et est sur le point d'être congédié. Les personnes qu'il a tuées sont des employés de la compagnie qui l'emploie, et c'est à ce titre qu'il les a abattus. Il ne semble pas qu'il ait entretenu aucune haine particulière à l'égard d'un ou de plusieurs d'entre elles.

Depuis 1996, une série d'assassinats se produisent dans les écoles d'Amérique.

■ Le 2 février 1996, deux étudiants et un professeur sont tués dans une classe d'algèbre à Moses Lake dans l'état de Washington.

■ Le 19 février 1997, un principal et un étudiant sont tués dans une école de Bethel, en Alaska.

■ Le 1^{er} octobre 1997, deux enfants sont tués et sept autres sont blessés par un étudiant de 16 ans à Pearl, Missouri.

■ Le 1^{er} décembre 1997, trois étudiants sont tués et cinq autres sont blessés par un enfant de 14 ans, à Padisah.

■ Le 15 décembre 1997, deux étudiants sont blessés à Stamps, Arkansas par un jeune de 14 ans.

■ Le 24 mars 1998, quatre étudiants et un professeur sont abattus et 10 enfants sont blessés à Jonesboro en Arkansas.

■ Le 24 avril 1998, un professeur est tué et deux enfants sont blessés à Edinboro, Pennsylvania.

■ Le 19 mai 1998, à Fayetteville, Tennessee, un étudiant est tué trois jours avant sa graduation.

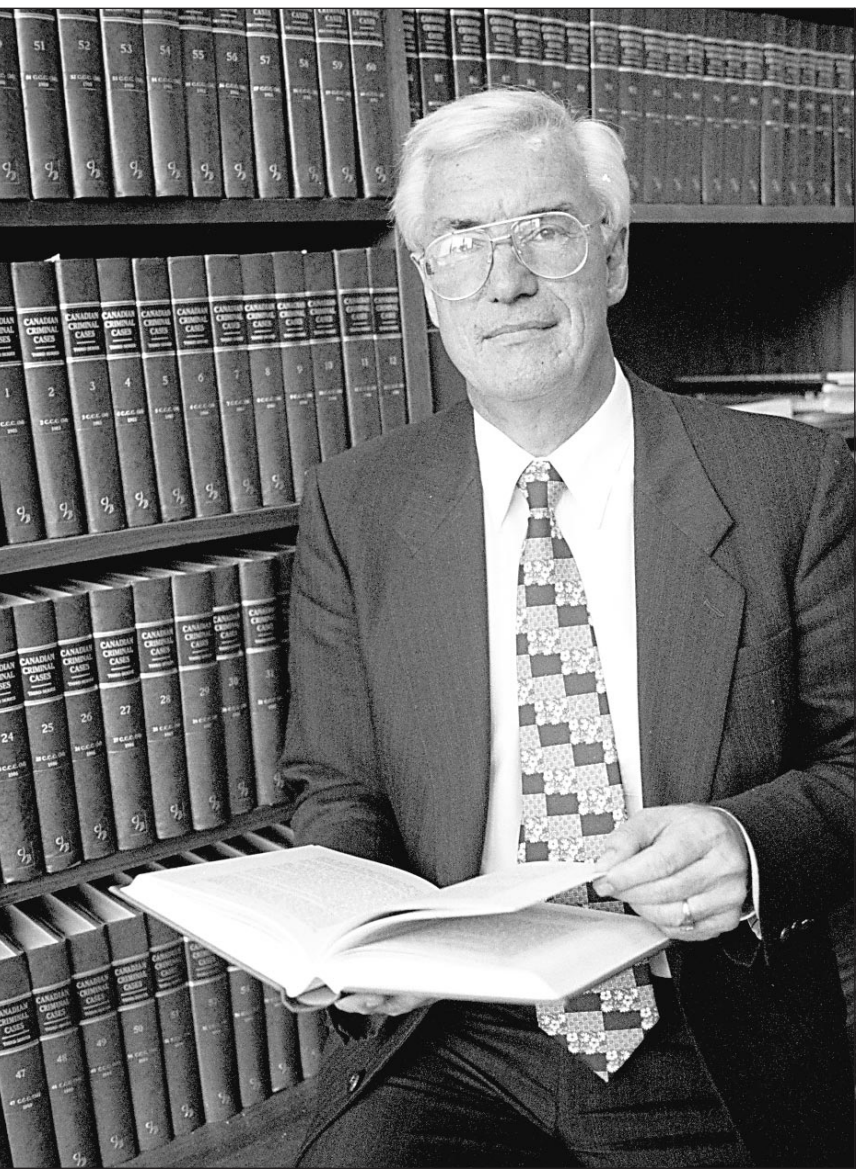
■ Le 21 mai 1998, deux enfants sont tués et 22 autres sont blessés à Springfield, Oregon.

■ Le 15 juin 1998, un professeur et un conseiller en éducation sont blessés par un enfant de 14 ans, à Richmond.

■ Le 20 avril 1999, 14 étudiants et un professeur sont tués et 23 autres enfants sont blessés à Columbine High School, Littleton, Colorado.

Plus près de chez nous, le 28 avril 1999, à Taber, Alberta, un étudiant est abattu et un autre blessé par un suspect de 14 ans.

Et finalement, le 20 mai 1999, à la fin de la dernière année scolaire,



L'Honorable Jean-Pierre Bonin

six étudiants sont blessés dans un High School américain par un jeune de 15 ans.

Il est donc clair que la violence existe, qu'elle nous frappe tous : femmes, travailleurs, étudiants. Les gestes spectaculaires abondamment médiatisés en sont la preuve.

Mais parallèlement à toute cette violence que nous pouvons voir journalistiquement à la télévision et dont nous pouvons entendre les reportages à la radio, il existe une violence anonyme ou quasi anonyme encore beaucoup plus importante et qui touche principalement la violence faite aux femmes et aux enfants. Nous parlons ainsi de la violence conjugale, des agressions contre les enfants, du harcèlement en milieu de travail ou autres et enfin de toute cette violence qui est parfois dénoncée mais qui demeure bien souvent sous le couvert de l'anonymat.

La violence dénoncée est amenée devant les tribunaux criminels. Elle est alors soumise aux dispositions du Code criminel, de la jurisprudence, de la doctrine et de la

Charte des droits et libertés. Le Code criminel est en somme le catéchisme des sociétés civiles modernes. On y retrouve l'ensemble des valeurs qu'une société se donne. On y retrouve les grands principes : il est interdit de tuer, d'agresser les gens, de voler, de frauder et cetera. Le Code contient aussi les sanctions qui seront imposées aux contrevenants.

Les dix dernières années nous ont apporté des images terrifiantes qui nous démontrent que la violence est partout et que nul n'est à l'abri.

Le Code criminel contient donc les valeurs d'une société à un moment donné. Ce code est en constante évolution. La pensée qui l'anime, les valeurs qu'il représente changent de la même façon que ces valeurs changent dans la société. Et ainsi au fil des interventions tant sociales que judiciaires, le Code criminel est modifié.

Plusieurs exemples peuvent être donnés de ces interventions publiques ou judiciaires qui ont amené des modifications importantes au Code criminel et qui proviennent de mutation des valeurs traditionnelles. L'affaire Morgentaler et le dossier de l'avortement en est un. Il faut ici remarquer que c'est

souvent à l'occasion du procès d'un contrevenant que les valeurs sont remises en question. Monsieur Morgentaler procède à des avortements, il invoque à son procès la nécessité, le jury refuse de le condamner malgré une preuve écrasante. La décision du jury est renversée par la Cour d'appel. La Cour suprême intervient dans une affaire célèbre qui amène une importante modification législative traduisant ainsi le nouveau sentiment de la société relativement au phénomène de l'avortement.

Les articles qui touchent la possession d'arme à feu ont abondamment été modifiés aux cours des dernières années. La société a véhiculé le sentiment que les armes à feu sont trop facilement accessibles, qu'elles sont une source de violence et qu'il faut en restreindre l'acquisition et l'utilisation. Le législateur a donné suite à cette préoccupation et c'est au Code criminel que les modifications ont été inscrites.

Quand le phénomène de l'écoute électronique, à cause des améliorations techniques aux équipements, est devenu une préoccupation sociale, l'État est intervenu pour en limiter l'utilisation et faire en sorte qu'elle soit soumise au contrôle judiciaire. C'est par le biais du Code criminel qu'il a réalisé ces objectifs.

Face aux inquiétudes de la société devant la montée du crime organisé et des sommes importantes que le trafic illégal génère, l'État est intervenu pour faire en sorte que les biens criminellement obtenus puissent être beaucoup plus facilement saisis et confisqués. C'est par l'entremise du Code criminel qu'il a réalisé son but.

On voit donc que les valeurs sociales changent, que ces valeurs finissent par se retrouver à l'intérieur du Code criminel, que ces modifications au Code criminel sont imposées, soit par la société ou par les tribunaux à l'intérieur de la jurisprudence, et que des modifications importantes finissent par se retrouver dans ledit Code.

La violence est un phénomène de tous les jours, la violence inquiète la population. Cette inquiétude a amené les tribunaux et le législateur à s'interroger sur le sort réservé aux victimes de violence et à proposer des amendements majeurs tant au niveau des textes qu'au niveau de l'interprétation.

Ces modifications ont eu pour effet de sensibiliser les cours à certains aspects de la violence principalement de cette violence qui n'est pas nécessairement étalée au grand jour dans les médias, mais qui s'exerce journalistiquement dans la société en général et dans les familles ou les milieux de travail en particulier. Il convient donc maintenant d'examiner comment les tribunaux ont réagi à ces phénomènes de violence conjugale, de violence faite aux enfants, de violence et d'injustice faites aux personnes atteintes de maladie mentale, de cette violence que génère le racisme, et ce, à l'intérieur même du système judiciaire. (...)

La violence contre les femmes: un phénomène complexe

CLAUDE FILION
L'auteur est président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Le texte qui suit est un extrait de la conférence qu'il donne aujourd'hui à l'UQAM, lors du colloque Violence, Victimes et Vengeances, organisé par la Société de philosophie du Québec dans le cadre des activités du 10^e anniversaire de la tragédie de l'École polytechnique de la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence.

Le droit des femmes de voir leur intégrité respectée est la pierre angulaire des autres droits. Il occupe d'ailleurs une place de premier plan, aussi bien dans la Charte québécoise que dans la Déclaration universelle.

La première menace à l'intégrité des femmes réside sans contredit dans la violence qui leur est faite. La violence contre les femmes est un phénomène complexe, comprenant des dimensions physiques, psychologiques, sexuelles et même économiques. Elle prend des formes diverses à travers le monde : harcèlement, voies de fait, inceste, agressions sexuelles, viol, mutilations génitales à l'encontre des femmes et des filles. Dans nos sociétés dites avancées, elle se manifeste aussi bien à la maison qu'en milieu de travail, dans la rue ou à l'école. Tout en transcendant les classes sociales et les catégories ethniques et d'âge, la violence faite aux femmes contribue à renforcer les autres formes d'oppression des femmes.

La violence faite aux femmes est trop souvent acceptée ou excusée, sous prétexte qu'elle relève du domaine privé ou des traditions culturelles.

La violence faite aux femmes est trop souvent acceptée ou excusée, sous prétexte qu'elle relève du domaine privé ou des traditions culturelles. Il est pourtant facile de constater que les femmes subissent davantage que les hommes certains types de violence. Ainsi, les femmes sont huit fois plus souvent victimes d'agressions sexuelles ou de harcèlement criminel. Et comment oublier qu'en 1989, c'est en raison de leur appartenance sexuelle que

quatorze femmes ont perdu la vie à l'École polytechnique de Montréal, événement dont nous commémorons lundi le triste anniversaire ?

Outre la violence qui se déploie dans la rue, créant la peur et limitant la mobilité des femmes, la violence sévit souvent aussi au cœur même de la relation intime. Les crimes violents commis contre les femmes sont, dans 80 % des cas, le fait de leur entourage (conjoint, ex-conjoint, enfant). On sait par ailleurs qu'une large part de la violence conjugale n'est jamais signalée à la police.

La violence envers les femmes ne saurait donc être considérée comme un simple « problème de femmes ». Il s'agit bien d'un problème s'inscrivant dans le tissu même des relations sociales.

Dans la mesure de ses moyens, et compte tenu des responsabilités qui sont les siennes, la Commission des droits de la personne et

des droits de la jeunesse a cherché à élaborer des outils d'intervention propres à corriger certains types d'atteinte à l'intégrité des femmes.

Parmi nos outils d'éducation (et donc, de prévention) je citerai à titre d'exemple notre modèle de politique visant à contrer le harcèlement sexuel en milieu de travail. Le harcèlement sexuel constitue non seulement une atteinte à l'intégrité physique et psychologique mais aussi, par son effet sur le climat de travail, un obstacle à l'égalité des femmes en milieu de travail. La Politique sur le harcèlement sexuel fait aujourd'hui partie des politiques internes de nombreuses entreprises et institutions québécoises. Elle définit le harcèlement sexuel de manière suffisamment large pour englober le phénomène dans toutes ses principales dimensions, et énonce clairement la responsabilité de l'employeur pour les actes de harcèlement commis en milieu de travail. Cette politique constitue un outil d'intervention précieux dans la lutte contre cette forme particulièrement pernicieuse d'atteinte à l'intégrité des femmes.

D'autres formes d'atteinte à l'intégrité tombent dans le champ d'intervention de la commission. En vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, la Commission peut ainsi oeuvrer dans la sphère de la violence qui s'exerce contre les enfants. Bien que les données officielles sur la violence ne permettent pas d'isoler celle qui s'exerce spécifiquement à l'encontre des filles et que les garçons soient également victimes de violence, les filles semblent en être les victimes les plus



Claude Filion

fréquentes. À l'autre extrémité de l'échelle des âges, l'exploitation des aînés, dont les femmes sont ici encore les premières victimes, demeure un sujet préoccupant. Il s'agit d'un problème complexe, que la commission est amenée à traiter non seulement via sa compétence d'enquête, mais en concertation avec les associations d'aînés, les services sociaux et les corps policiers.

Autre forme de violence devant être abordée sous l'angle des droits fondamentaux des femmes : les mutilations sexuelles. Dans bon nombre de pays, des pratiques condamnées par la communauté internationale, telles que l'excision et

l'infibulation, existent encore. En raison du flux migratoire international, on ne doit pas exclure la possibilité que ces pratiques puissent être ou avoir déjà été importées au Québec. Interrogée sur les moyens qui pourraient être mis en oeuvre dans une telle éventualité, la commission a souligné qu'outre les poursuites criminelles auxquelles s'exposent les auteurs de ces pratiques, celles-ci peuvent donner lieu à des poursuites civiles fondées sur le droit à l'intégrité. En effet, si les sanctions pouvant être imposées à l'encontre de la violence sont avant tout du domaine pénal, toute atteinte à l'intégrité des femmes constitue également une atteinte aux principes de la charte. Qui plus est, la responsabilité de ces actes peut être imputée non seulement à la personne qui pratique les mutilations, mais aussi aux personnes qui en auraient fait la demande, y compris les parents de la victime, ainsi qu'à tout centre hospitalier qui aurait permis ou toléré de telles pratiques.

On le voit, la perspective des droits fondamentaux nie que la violence faite aux femmes soit une affaire strictement privée. Elle fournit des outils d'intervention permettant, d'une manière différente du droit pénal, mais souvent complémentaire, de faire face à diverses situations où l'intégrité des femmes est mise en péril, que le contexte soit celui du travail, de la vie civile ou des traditions culturelles. Il faut souhaiter, en ce sens, une plus étroite imbrication des droits fondamentaux et des revendications relatives à l'intégrité des femmes. (...)

Plus

L'égalité des sexes... retrouvée



LES SAGAS DU XX^E SIÈCLE
ENTREVUE

Helen Fisher



Dans le cadre de ses projets de l'an 2000, La Presse vous propose une grande série rétrospective, les Sagas du XX^e siècle, qui aborde différents thèmes qui ont marqué les 100 dernières années. Tous les samedis, nous nous intéressons aux idées politiques, aux phénomènes sociaux, à l'urbanisme, aux communications, aux sciences. Chaque saga comprend deux éléments : une entrevue de fond avec un spécialiste du thème abordé et une chronologie illustrée. Aujourd'hui, nous vous présentons la Saga des femmes, avec la collaboration de la réputée anthropologue américaine Helen Fisher. Bonne lecture.

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale, NEW YORK

Anthropologue de renom, Helen Fisher se définit comme une optimiste. Selon elle, les femmes retrouveront au XXI^e siècle le statut dont elles jouissaient dans la savane africaine, il y a des millions d'années, c'est-à-dire l'égalité économique, sociale et sexuelle !

Dans la conclusion de son dernier livre, *The First Sex* (Random House, 1999), Fisher écrit : « Nous nous acheminons vers une société où régnera une vraie collaboration, une culture globale au sein de laquelle les qualités des deux sexes seront comprises, appréciées et utilisées. Le XXI^e siècle sera peut-être le premier de l'ère moderne où les sexes travailleront et vivront comme des égaux... comme les hommes et les femmes l'ont fait pendant plusieurs millénaires de notre remarquable passé d'humains. »

Chercheur à l'Université Rutgers, au New Jersey, Fisher n'est pas très populaire auprès des féministes traditionnelles. À son avis, l'évolution de l'espèce humaine n'a pas seulement donné aux hommes et aux femmes des corps différents, mais également des façons différentes de penser, de communiquer, de sentir, de voir, d'agir.

La thèse évolutionniste a évidemment déjà permis à Darwin d'arguer que l'homme était supérieur à la femme. Or, Fisher s'en sert aujourd'hui pour soutenir pratiquement le contraire dans *The First Sex* (le titre est accrocheur, mais trompeur). Au XXI^e siècle, selon l'anthropologue, les talents naturels de la femme ne lui permettront peut-être pas de dominer le monde, mais certainement de le changer en profondeur. Auteur de deux autres livres, *The Sex Contract* et *Anatomy of Love*, la New-Yorkaise de 53 ans s'est prêtée récemment à une entrevue dans son appartement de Manhattan.

Que pensiez-vous trouver en entreprenant la recherche de votre dernier livre ?

Je n'avais aucune idée préconçue. Je savais que les femmes s'empilaient dans le marché du travail partout dans le monde. Et je savais qu'elles arrivaient équipées de talents particuliers acquis il y a des millions d'années dans la savane africaine. Ma question de départ était donc : quel impact ces femmes auront-elles au XXI^e siècle sur le droit, la médecine, les communications, l'éducation, les affaires, la politique, la société civile, la sexualité, la famille ? Au cours de mes quatre années de recherche, j'ai notamment réalisé que les changements de l'économie favoriseront l'intelligence féminine.



Que voulez-vous dire ?

La hiérarchie traditionnelle des entreprises commencent à s'aplatir. Ce que nous voyons, c'est le début d'une société horizontale. Plusieurs compagnies se débarrassent de leurs cadres moyens et mettent l'accent sur le travail d'équipe. Cela joue en faveur des femmes qui tendent naturellement à former des équipes égalitaires, à rechercher le consensus et l'harmonie. L'autre changement intéressant est illustré par la popularité de nouvelles expressions dans le monde des affaires. On parle de « system thinking », de « depth of vision », de « breadth of vision ». Les entreprises veulent embaucher des gens qui ont une vue d'ensemble, qui sont capables de penser de façon systématique et à long terme. Encore une fois, cela joue en faveur des femmes, qui ont une plus grande facilité à généraliser, à schématiser, à synthétiser. Les hommes, en revanche, ont tendance à compartimenter les problèmes, à fixer leur attention sur une situation particulière au détriment de l'ensemble.

Est-ce à dire que les hommes seront désavantagés par les changements de l'économie au XXI^e siècle ?

Je ne pense pas que l'ascension des femmes sur le plan économique signifiera le déclin des hommes. S'il y a une chose que j'aimerais que vous écriviez, c'est bien cela. Je pense que les femmes, en devenant plus fortes économiquement, permettront aux hommes de retourner à l'école, d'élever les enfants eux-mêmes, de prendre leur retraite plus tôt. Ce sera bon et pour les femmes et pour les hommes. Cela dit, il ne faut pas penser que les talents naturels des hommes en affaires n'auront plus leur place. C'est juste que le modèle hiérarchique ne dominera pas comme avant.

Qu'en est-il du rôle que les femmes joueront en politique ?

Ce que je sais, c'est que nous avons une population vieillissante, et que les femmes auront un poids politique considérable au XXI^e siècle. En 2050, 25 % de la population sera âgée de 65 ans et plus. Dans ce groupe, il y aura deux fois plus de femmes que d'hommes. Elles seront alertes, actives et vigoureuses. Elles s'intéresseront beaucoup plus que les hommes aux questions sociales. Elles choisiront le type d'hommes qui les représenteront.

Voulez-vous dire que les femmes continueront à hésiter à se porter elles-mêmes candidates ?

Sur ce plan, il y a une vraie différence entre les hommes et les femmes. Les jeunes femmes sont plus intéressées à préserver l'équilibre entre le travail et la famille, et elles ne

sont pas attirées autant que les hommes par la politique. Les jeunes hommes dans la vingtaine finissent leurs études universitaires et s'engagent très tôt dans la vie politique, gravissant les échelons de la hiérarchie dominée par les hommes. Les femmes, en revanche, ne veulent pas mettre en péril leur santé, leur sécurité, leur temps de loisir, leur vie familiale pour gravir les mêmes échelons. Par contre, elles exerceront un leadership de plus en plus visible au sein des organismes non gouvernementaux, où seront mises en valeur leur compassion, leur empathie et leur vue d'ensemble. C'est un phénomène qui ébranle déjà plusieurs gouvernements à travers le monde. Derrière ce qu'on appelle la société civile, il y a une véritable armée de femmes.

Les femmes seraient-elles en train de créer un nouveau type de leadership ?

Tout à fait. Prenez la révolution à laquelle on assiste dans le monde des communications. Qui programmera les émissions des 500 chaînes de télévision qui verront bientôt le jour aux États-Unis ? Qui les produira ? Qui les animera ? Des femmes, en bonne partie, en raison de leur supériorité langagière. Il y a derrière les mots un pouvoir énorme. C'est une forme de leadership remarquable. Et les femmes ne l'exerceront pas seulement dans les communications, mais également à l'école. Pendant des millions d'années, nous avons appris en observant, en imitant. Aujourd'hui, nous apprenons en écoutant, en lisant, en écrivant, des activités où les femmes sont supérieures aux hommes. Les hommes ne sont pas aussi patients. Ils n'ont pas la même facilité avec les mots. Je ne suis donc pas surprise d'apprendre que le nombre de diplômés universitaires est aujourd'hui plus grand chez les femmes que chez les hommes.

Quels seront les gains des femmes dans les pays moins favorisés ?

Les Nations unies effectuent des enquêtes régulières sur l'écart entre les hommes et les femmes autour du monde. En 1995, dans chacune des 130 sociétés étudiées, on a relevé une diminution graduelle de cet écart au chapitre de l'éducation, de la santé et du statut économique. Je pense que cette tendance s'accroîtra au XXI^e siècle.

Vous avez une théorie intéressante à propos du pouvoir des femmes ménopausées...

Oui. Plusieurs femmes de la génération des baby-boomers arrivent au milieu de la vie, pas seulement aux États-Unis, mais également en Europe, au Japon, en Australie et au Canada. Aux États-Unis seulement, 50 millions de femmes sont à la veille de vivre la ménopause. Elles verront en conséquence leur pouvoir s'accroître de façon significative, pour des raisons culturelles notamment.

Elles n'auront plus à prendre soin de jeunes enfants. Elles auront créé des réseaux dans la communauté. Elles auront peut-être bénéficié d'un héritage. Mais au-delà de ces avantages culturels, les femmes profiteront aussi des dividendes de la nature. À la ménopause, le niveau des oestrogènes baisse et celui de la testostérone, l'hormone mâle, augmente. La testostérone est une drogue « classy ». Elle est associée au rang et au pouvoir. Si vous injectez de la testostérone dans un poisson, un oiseau ou un singe, il se mettra aussitôt à se battre pour monter en grade. Or, pour la première fois de l'histoire, nous assisterons à un raz-de-marée derrière lequel se trouvera des dizaines de millions de femmes ménopausées, chargées de testostérone, bien éduquées, bien connectées, bien expérimentées. Plusieurs d'entre elles brigeront les suffrages dans les municipalités et dans les États. Malheureusement, elles arriveront trop tard pour commencer une carrière politique nationale.

Vous écrivez dans votre dernier livre que les femmes lanceront « une nouvelle ère de civilité sexuelle ». Que voulez-vous dire ?

Aujourd'hui, quand les femmes intentent des poursuites pour harcèlement sexuel, elles gagnent de plus en plus souvent. À une autre époque, quand il y avait un problème du genre dans un bureau, c'était les femmes qu'on congédiait, pas les hommes. Donc, ceux-ci commencent à avoir peur. Ce n'est pas une mauvaise chose. D'autre part, les femmes deviennent de plus en plus confiantes sur le plan sexuel. Non seulement commencent-elles plus tôt à avoir des relations sexuelles, mais elles ont un plus grand nombre de partenaires et elles expriment moins de remords à leur sujet après coup. En contrepartie, les hommes tentent de se faire de plus en plus désirables. Ils se font teindre les cheveux pour avoir l'air jeune. Ils se prêtent à des chirurgies plastiques pour faire disparaître leurs rides. Bref, ils veulent plaire. La nouvelle ère de civilité sexuelle, c'est un peu tout ça.

Et la famille, comment se portera-t-elle au 21^e siècle ?

Les Occidentaux ont tendance à idéaliser la famille traditionnelle, patriarcale. Ils se plaignent de l'augmentation des divorces, par exemple. Ce qu'ils ne comprennent pas, c'est que les mariages d'aujourd'hui durent plus longtemps que ceux d'il y a 100 ans. Il y a 100 ans, un des deux époux perdait souvent la vie après quelques années seulement de mariage. La famille n'a donc jamais été stable, et elle ne le sera jamais. Nous continuerons ainsi à divorcer en grand nombre. Personne n'acceptera de rester dans une union insatisfaisante. Le résultat sera apparemment contradictoire : les mariages, surtout ceux entre pairs, seront plus heureux que jamais.



Plus LES SAGAS DU XX^E SIÈCLE LES FEMMES

Elles ont brisé les barrières

Ces femmes ne sont pas toutes les plus connues de notre siècle. Mais chacune d'entre elles a brisé une barrière. À leur façon, toutes ont su faire avancer la cause de leurs semblables en réduisant progressivement l'écart entre hommes et femmes.



GOLDA MEIR

1917. Constance Coltman (Grande-Bretagne) devient la première femme pasteur de l'Église congrégationaliste. Gabrielle Chanel (France) rend populaire la mode des cheveux courts. Alexandra Kollontai est nommée au Comité central du Parti communiste ; elle devient ainsi la première femme à occuper un poste politique aussi important en Russie.

1918. Mary Stopes (Grande-Bretagne) provoque un scandale avec son livre *Amour conjugal*, dans lequel elle parle des relations sexuelles, de l'orgasme des femmes et de la contraception. Rosika Schwimmer (Hongrie) devient la première femme ambassadrice. Elle occupe un poste en Suisse.

1919. Alice Hamilton (États-Unis) est la première femme professeur à Harvard. Hoda Chaaraoui (Égypte) refuse de porter le voile et réussit à élever à 16 ans l'âge minimal du mariage.

1921. Mary Ellen Smith (Canada) devient la première femme ministre dans le monde. Susanne Lenglen (France), la «diva» du tennis, remporte la médaille d'or aux Jeux olympiques et domine le tennis féminin.

1922. Alice Milliat (France) organise les premiers Jeux olympiques féminins à Paris. Annie Swynnerton (Grande-Bretagne) est la première femme peintre à faire partie de l'Académie royale.

1924. Ichikawa Fusae (Japon) crée une association pour défendre le droit de vote des femmes.

1925. Ethel Leginska (Angleterre) dirige l'Orchestre symphonique de New York. Sarojini Naidu (Inde) est élue présidente du Parti du Congrès en Inde.

1926. Gertrude Ederle (États-Unis) traverse la Manche à la nage. Victoria Kent (Espagne) est nommée ministre de la Justice.

1931. Maria del Refugio Garcia (Mexique) est emprisonnée pour avoir réclamé le droit de vote des femmes. Jane Addams (États-Unis) reçoit le prix Nobel de la paix pour son œuvre dans les quartiers pauvres de Chicago.

1932. Amelia Earhart (États-Unis) vole au-dessus de l'Atlantique.

1934. Évangeline Booth (France) est élue général dans l'Armée du salut. Ellen Müller-Preis (Autriche) remporte les Championnats du monde d'escrime. Elle s'imposera à quatre reprises.

1936. Djuna Barnes (États-Unis) célèbre pour sa beauté, son humour, et ses amours lesbiennes, publie un roman d'avant-garde intitulé *Nightwood*. Dolores Ibarruri (Espagne), appelée la «Pasionaria», devient une héroïne de la guerre civile de 1936-1939.

1937. Conchita Cintron (Pérou), montée sur un cheval, tue son premier taureau dans une corrida à Lima.

1938. Pauline Ossipenko (URSS) est surnommée le «Héros de l'URSS».

1940. Thérèse Casgrain et les suffragettes québécoises obtiennent finalement le droit de vote aux élections provinciales. Les Canadiennes votent aux élections fédérales depuis 1917. La reine Wilhelmine (Pays-Bas) se réfugie à Londres d'où elle dirige le mouvement de la résistance hollandaise. Pe-Mei-Huang (Chine) dirige un navire de guerre et capture un navire ennemi japonais. Janet Wyman (États-Unis) échange avec son partenaire le baiser le plus long de l'histoire cinématographique (3mn et 5s) dans le film de Régis Toomery *You're in the Army Now*.

1944. Yvonne Foinant (France) crée la première Association professionnelle féminine des chefs d'entreprise. Vijaya Lakshmi Pandit (Inde) représente son pays aux Nations unies et devient ensuite présidente de l'Assemblée générale.

1945. Angela Jourdak (Liban) est la première femme diplomate venant d'un pays arabe. Mary Ritter Beard (États-Unis) publie l'ouvrage *Women as Force in History* (Les femmes sont une force dans l'histoire).

1946. Evita Peron (Argentine) crée la branche féminine du Parti péroniste.

1948. Simone de Beauvoir (France) publie *Le Deuxième Sexe*, ouvrage vendu à un million d'exemplaires aux États-Unis. Margarita Nazarova (Russie) emballe les foules par sa maîtrise des tiges au Cirque de Moscou.

1951. Marguerite Higgins (États-Unis), correspondante de guerre en Corée, reçoit le prix Pulitzer pour ses reportages à l'étranger.

1953. Ann Davidson (Grande-Bretagne) traverse seule à la voile l'océan Atlantique.

1954. Nadine Gordimer (Afrique du Sud) publie son premier roman contre l'apartheid : *The Lying Days*. Liaquat Ali Khan (Pakistan) devient la première femme ambassadeur venant d'un pays musulman non arabe.

1956. Colette Duval (France) établit le record féminin de parachutisme en sautant de 12 080 mètres.

1957. Assia Djebar (Algérie) provoque un scandale avec son ouvrage : *La Soif*, où elle évoque l'émancipation d'une jeune fille.

1959. Indira Gandhi (Inde) est élue présidente du Parti du Congrès et devient ensuite le premier ministre de son pays.

1960. Simiravio Bandaranaike (Sri Lanka) devient la première femme premier ministre dans le monde.

1962. Marie-Louise Monnet (France) devient la première femme à participer au deuxième Concile du Vatican, mais n'a toujours pas le droit de voter. Ewy Joenson-Rosquist (Suède) remporte le Grand Prix de Formule Un en Argentine.

1963. Valentina Terechkova (Russie) est la première femme à voler dans l'espace.

1966. Betty Friedan (États-Unis) crée l'Organisation nationale des femmes.

1967. Angela Davis (États-Unis), militante de la cause noire américaine, rejoint le Parti communiste.

1968. Bernadette Devlin (Irlande du Nord); militante catholique pour les droits civils, est élue député de Londonderry. Shirley Chisholm (États-Unis) est la première femme noire à être élue au Congrès.

1969. Golda Meir (Israël) est élue premier ministre. Simone Veil (France) est nommée premier secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature.

1971. Gloria Steinem (États-Unis) fonde l'Alliance pour l'action des femmes et, par la suite, *Ms Magazine*.

1972. Sally Priesand (États-Unis) est la première femme à être ordonnée rabbin. Nawal el Saadawi (Égypte) publie *Les Femmes et le sexe*, pour dénoncer la circoncision des femmes.

1975. Bernadette Olowo (Ouganda) devient la première femme ambassadeur au Saint-Siège.

Margaret Thatcher (Angleterre) est élue présidente du Parti conservateur. Elle devient premier ministre en 1979. Yunko Tabei (Japon) est la première femme à atteindre le sommet de l'Everest. Barbara Walters (États-Unis) devient la première femme



MÈRE TERESA

présentatrice sur une chaîne de télévision américaine, ABC. Elle y gagne un salaire annuel record d'un million de dollars.

1979. Mère Teresa (Albanie) reçoit le prix Nobel de la paix pour son œuvre en Inde. Maria de Lurdes Pintassilgo (Portugal) devient premier ministre. Vigdis Finnbogadóttir (Islande) est élue présidente.

1982. Thérèse Klipfel (France) est élue présidente du Conseil synodal de l'Église réformée.

1983. Barbara Mc Clintock (États-Unis) reçoit le prix Nobel de physiologie et de médecine.

1986. Madeleine Griselin (France) conduit la première expédition féminine vers le pôle Nord. Amira Dotan (Israël) est nommée général dans l'Armée israélienne.

1988. Vasso Papandreou (Grèce) et Christiane Scrivener (France) sont nommées à la Commission européenne. Benazir Bhutto (Pakistan) devient premier ministre. C'est la première femme à diriger un pays musulman.

1989. Catherine Lalumière (France) est nommée secrétaire général du Conseil européen. Chai Ling et Wang Chaohua (Chine) font partie des 21 étudiants ayant mené la révolution de Tiananmen. Florence Arthaud (France) est la première femme à remporter une course internationale à la voile. Linda Bray (États-Unis) membre de la police militaire, dirige 30 hommes lors d'une intervention militaire à Panama.

1991. Aung San Suu Kyi (Birmanie) reçoit le prix Nobel de la paix.

1992. Maria Jopsen (Allemagne) est la première femme à être nommée évêque dans l'Église luthérienne. Liliana Ferraro (Italie) devient l'un des principaux juges anti-mafia. Rigoberta Menchu (Guatemala) reçoit le prix Nobel de la paix.

1993. Jacqui Nofokeng (Afrique du Sud) est la première Miss noire dans son pays. Tansu Ciller (Turquie) devient premier ministre. Hillary Clinton (États-Unis) donne un nouveau poids au rôle de «first lady».

Taslina Nasreen (Bangladesh), médecin et écrivain, est condamnée à mort par les fondamentalistes à cause de son roman *Lajja* (La Honte).

1994. Hisako Takahashi (Japon) est la première femme juge à la Cour suprême.

1997. Emma Bonino (Italie), Commissaire européenne pour l'aide humanitaire, surnommée «pasionaria», défend les droits des femmes en Afghanistan et se fait arrêter par les talibans.

Lady Di (Royaume-Uni), princesse de Galles, mondialement connue pour son activité humanitaire, disparaît dans un accident à Paris.

1999. L'astronaute Eileen Collins (États-Unis) est la première femme commandant de bord de la navette spatiale.

© La Presse, équipe des projets spéciaux / World media.



JULIA WARD HOWE

de l'Armée.

1904. Isadora Duncan (États-Unis) fonde une école de danse d'avant-garde à Berlin. Rosa Luxemburg (Pologne, Allemagne) entre pour la première fois au directoire de l'Internationale socialiste. Elle occupera ce rôle pendant dix ans.

1905. Helen Stöcker (Allemagne), partisane de l'amour libre, met en place des foyers pour les mères célibataires. Bertha Suttner (Autriche) est la première femme à recevoir le prix Nobel de la paix pour ses romans pacifistes.

1906. Florence Nightingale (Angleterre), connue pour ses actions en tant qu'infirmière militaire, reçoit l'Ordre du Mérite anglais.

1907. Marie Gérin-Lajoie participe à la fondation et devient la première présidente de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, qui réunit des femmes de différents milieux. Dix-neuf Finlandaises deviennent les premières femmes députés dans le monde.

1908. Julia Ward Howe (États-Unis), compositrice de l'hymne militaire républicain, est la première femme élue à l'Académie des arts et de littérature. Elise Deroche (France), appelée la baronne Raymond de Laroche, est la première femme à recevoir une licence de pilote.

1911. Eleanor Davies-Colley (Royaume-Uni) est la première femme à être officiellement reconnue chirurgien. Marie Curie (France) reçoit le prix Nobel de chimie pour la deuxième fois.



MARIE CURIE



AMELIA EARTHART



INDIRA GHANDI



MARIE GÉRIN-LAJOIE



THÉRÈSE CASGRAIN



LADY DI

SAMEDI PROCHAIN:
LES INTELLECTUELS

Plus

LOS ANGELES

Faits divers en direct

SUR LA ROUTE DE L'AN 2000



- 1-CASABLANCA
- 2-CRACOVIE
- 3-MOSCOU
- 4-JÉRUSALEM
- 5-NEW DELHI
- 6-SHANGHAI
- 7-TOKYO
- 8-LOS ANGELES
- 9-MONTRÉAL

MARC THIBODEAU
envoyé spécial, LOS ANGELES

Los Angeles, comme bien des grandes villes américaines, compte sa part de ghettos ethniques. Les parents de Ken Kuwahara, qui ont quitté le Japon quelques années avant sa naissance, ne voulaient rien entendre de tels regroupements. Ils ont misé pour leurs enfants sur une éducation à l'américaine, immersion totale à l'appui, en négligeant leur propre bagage culturel.

«Ils me parlaient toujours en anglais à la maison, jamais en japonais. Aujourd'hui, je ne comprends quasiment rien de cette langue, sauf quelques expressions simples», dit-il. Le pays de ses ancêtres lui demeure parfaitement étranger. «J'y suis allé une fois et je ne m'y suis pas senti très à l'aise. Tout me semblait bizarre», note M. Kuwahara, qui ne se fait guère de mouron à l'idée que ses parents ont choisi de ne pas insister sur leur passé nippon. «Je crois qu'ils ont toujours tout fait pour nous laisser la plus grande latitude possible. Ça m'a rendu rapidement très indépendant», dit-il.

Site Web

Cette indépendance est des plus évidentes dans la vie quotidienne du policier de 34 ans, qui a notamment appris tout ce qu'il faut savoir sur Internet en autodidacte. La confortable maison qu'il occupe en banlieue de Los Angeles avec sa femme et leur fils unique de 5 ans, Kevin, est rempli d'épais livres techniques sur le sujet. «Lorsqu'il y a quelque chose que je ne comprends pas, je m'achète une autre brique», explique-t-il.

Les connaissances qu'il a acquises dans ce domaine lui ont bien servi pour mettre sur pied l'infrastructure électronique requise pour son site Web sur les poursuites policières, accessible à www.pursuitwatch.com. «Je me cherchais une idée pour faire de l'argent avec Internet et ça m'est venu un soir, vers minuit. Je me suis dit que je pourrais sans doute y parvenir en donnant aux gens la possibilité de savoir à quel moment une poursuite est diffusée en direct à la télévision», note-t-il. Le réseau compte aujourd'hui un millier de personnes, qui peuvent appeler en tout temps à la résidence de M. Kuwahara pour sonner l'alerte lorsqu'une poursuite est diffusée en direct. Les téléavertisseurs de l'ensemble des membres, qui paient quelques dollars par mois pour le service, sont alors activés par l'entremise du système automatisé qu'il a mis sur pied. «C'est d'abord les ordinateurs qui m'intéressent, pas les poursuites», explique-t-il.

Son intérêt pour ce volet des activités policières est loin d'être négligeable pour autant. «C'est sûr que ça m'intéresse de suivre les poursuites. Je suis curieux de voir comment se comportent mes collègues au travail, comment évoluent les techniques d'intervention», dit-il. La majorité des gens, estime M. Kuwahara, veulent voir de tels événements simplement parce qu'ils sont «excitants». «Ça va plus loin que les poursuites du système "c'est diffusé en direct. On ne sait pas comment ça va finir».

Outre la célèbre poursuite d'O.J. Simpson, quelques autres incidents l'ont convaincu de l'intérêt de la population pour la diffusion des faits divers en direct. Une longue fusillade survenue à North Hollywood il y a quelques années l'a notamment marqué, tout comme une poursuite qui s'est terminée par le suicide du fuyard et un gros plan d'un chien en train de brûler vif dans une voiture.

Ces événements ont soulevé de sérieux débats sur le bien-fondé de la retransmission de tels événements en direct, reconnaît M. Kuwahara, qui a eu droit à sa part de critiques lorsqu'il a annoncé la création de son réseau et de son site Internet. «Ce n'est pas moi qui choisis de diffuser les poursuites, ce sont les chaînes de télévision. Elles font de l'argent avec ça et je m'accroche à

elles pour en faire aussi», note-t-il comme pour évacuer le débat. Lorsqu'on insiste, M. Kuwahara s'empresse de souligner que la retransmission des poursuites peut avoir un effet dissuasif sur la population. «Les gens savent qu'ils vont nécessairement être pris s'ils tentent de s'enfuir», dit-il.

La police, ajoute-t-il, se sert par ailleurs des images retransmises pour diriger ses voitures durant la poursuite et les enregistre pour faire par la suite de la formation.

Suicide en direct

Depuis sa création, le réseau a signalé une trentaine de poursuites à ses membres. La plus récente est survenue pas plus tard que vendredi dernier. Un homme d'une quarantaine d'années a contraint les autorités à le pourchasser pendant près de trois heures. Les images étaient diffusées en continu par non moins de cinq chaînes télévisées, qui ne cessaient de spéculer sur ses moindres faits et gestes.

Les policiers ont finalement réussi à le forcer à s'immobiliser en posant des clous sur une autoroute. L'homme, qui voulait en finir, est sorti de la voiture en pointant une arme sur les policiers. Ils devaient finalement faire feu à plusieurs reprises en le touchant mortellement. Bien que la plupart des chaînes aient choisi de diffuser la scène en gros plan, leurs auditeurs ont ainsi assisté à un suicide en direct.

Le débat éthique a repris dès le lendemain dans les journaux, qui multiplient les interrogations relativement à cette singulière pratique journalistique. Mais M. Kuwahara n'en a cure. Le policier, qui dit réussir pour le moment à couvrir ses frais de fonctionnement avec les revenus que lui rapporte son réseau, espère étendre bientôt le service à l'ensemble du pays.

L'initiative, controversée ou pas, est la plus récente manifestation de la débrouillardise de l'entrepreneur personnage qui a mis sur pied au fil des ans, en marge de son travail principal, toutes sortes de petites entreprises. «Il faut tout le temps que je sois occupé à faire quelque chose», répète-t-il en s'empressant de souligner qu'il prend bien garde de ne pas laisser ces occupations empiéter démesurément sur sa vie familiale.

Pilote d'hélicoptère

Il y a une dizaine d'années, M. Kuwahara a décidé d'entreprendre des cours pour devenir pilote d'hélicoptère. Quelques années plus tard, il achetait un petit appareil avec un ami, ce qui lui a permis d'accumuler des heures de vol. L'expérience s'est avérée profitable puisqu'elle lui sert depuis deux ans pour son travail principal. Il pilote en effet un hélicoptère au sein d'une escouade spéciale vouée à la lutte contre les narcotiques dans la région de Los Angeles.

«Nous servons par exemple d'appui lors d'une intervention au sol. Du haut des airs, on a un autre point de vue de la scène. On peut observer les déplacements des criminels durant un affrontement», note M. Kuwahara, qui a d'abord travaillé comme patrouilleur et comme agent double avant d'occuper cette fonction.

Le travail de policier, dit-il, l'attrait depuis son plus jeune âge. «Je ne voulais pas d'un emploi qui m'obligerait à m'asseoir derrière un bureau toute la journée. Je cherchais quelque chose d'excitant, de stimulant. Chaque journée est différente», indique l'Américain, qui affirme avoir toujours eu le plus grand respect pour la loi et l'ordre.

Cette préoccupation explique notamment pourquoi il a choisi de vivre dans une banlieue cossue plutôt qu'au cœur de Los Angeles. «J'ai la chance de pouvoir élever mon fils loin de toute mauvaise influence. La dernière fois que j'ai mis les pieds au centre-ville, c'était pour acheter une bague de mariage à ma femme il y a plus de six ans», note-t-il.

L'espagnol

Beaucoup de personnes n'ont pas cette possibilité. Le soir, lorsque la faune du jour formée par les hommes d'affaires, les banquiers et les touristes déserte les lieux, on remarque surtout les clochards qui se promènent dans les rues avec des chariots de supermarché remplis de babioles représentant leur modeste part des biens terrestres.

La représentation latino-américaine dans le quartier est aussi très forte, même en soirée, ce qui semble tout à fait approprié puisque Los Angeles – «les anges» en espagnol – a été fondée par leurs ancêtres. Dans certaines rues, il est préférable de parler espagnol plutôt qu'anglais pour obtenir un renseignement.

Même s'il ne la maîtrise pas, cette langue n'est pas totalement étrangère à M. Kuwahara puisque sa conjointe est d'origine latino-américaine. L'idée de transmettre son propre héritage culturel, ou minimalement linguistique, à son fils ne semble pas, là encore, constituer une priorité. «Elle ne parle que très rarement avec lui en espagnol», note le policier, qui a adopté la religion de sa conjointe.

«Mes parents, qui étaient bouddhistes, n'ont jamais insisté sur la religion. J'étais agnostique mais ma femme m'a incité à devenir chrétien. Ça m'a permis de répondre à plusieurs questions importantes qui me tourmentaient dans la tête. La science ne peut pas tout expliquer. Elle n'explique pas l'âme, par exemple. Elle ne dit pas pourquoi je suis ce que je suis», estime M. Kuwahara.

SAMEDI PROCHAIN
RETOUR À MONTRÉAL



Ken Kuwahara, pilote d'hélicoptère dans un service de police de la région de Los Angeles, se passionne pour les poursuites policières.

«J'ai tendance à favoriser la répression»

Plus tôt cette semaine, les élèves de la Villa Sainte-Marcelline ont lu l'entrevue de Ken Kuwahara réalisée par notre journaliste. Les questions des élèves ont été transmises à M. Kuwahara par Internet. Voici ses réponses.

■ **Marie, canadienne française:** Vous dites que vos parents n'ont accordé que très peu d'importance à leur propre culture en vous élevant. Pourtant, vous affirmez aussi qu'ils ont toujours tout fait pour vous laisser la plus grande latitude possible. N'est-ce pas contradictoire?

K.K.: Il faut comprendre que leur première préoccupation était de me permettre de réussir ma vie. Lorsqu'ils sont arrivés aux États-Unis, ils ne connaissaient pas d'autres Japonais. Ils cherchaient à s'assurer que je serais en mesure de m'intégrer à la société américaine, que je ne serais pas exclu. Si j'avais été à leur place, j'aurais quand même mis plus d'accent sur la culture japonaise.

■ **Seetha, originaire du Sri-Lanka:** Que ressentiez-vous en présence de deux personnes d'origine japonaise qui discutent dans leur langue d'origine? Est-ce humiliant?

K.K.: Lorsque j'entends des gens qui parlent en japonais, je suis naturellement attiré, je me sens lié à eux. Je ne ressens pas pour autant d'amertume ou d'humiliation parce que je les comprends pas. Après tout, je suis américain.

■ **Stéphanie, originaire libanaise:** Quels aspects de la vie à Los Angeles jugez-vous néfastes pour votre enfant?

K.K.: Je crois que la criminalité est vraiment la chose la plus préoccupante. Je ne veux pas que

mon fils y soit exposé, autant que possible, et j'ai la chance de pouvoir choisir un endroit plus tranquille pour lui. Les services publics dans la ville laissent aussi à désirer, ce qui a un impact direct sur la qualité de vie des gens qui y habitent. En banlieue, les services sont plus efficaces et il est plus facile de faire respecter la réglementation.

■ **Iphigénie, originaire vietnamienne:** Craignez-vous, en vue du poids de la communauté latino-américaine à Los Angeles, que la culture américaine soit éventuellement engloutie?

K.K.: L'influence latino-américaine a toujours été importante dans cette région mais je ne crains pas qu'elle réussisse à prendre toute la place. L'anglais, en particulier, va toujours être parlé ici. Les lois qui ont été mises en place pour protéger notre langue permettent d'assurer un équilibre au sein de notre société.

■ **Nathalie, originaire libanaise:** Rêvez-vous de changer de ville ou de pays?

K.K.: Je suis ouvert à l'idée d'aller travailler ailleurs aux États-Unis, mais je ne voudrais pas m'établir dans un autre pays. Lorsque l'on change de ville ici, le mode de vie reste quand même identique. C'est un facteur très important pour moi. Je me sens à l'aise alors que ce ne serait pas le cas dans un autre pays.

■ **Geneviève, canadienne française:** Avez-vous déjà vécu une grande peur dans votre travail? Si oui, est-ce que ça pourrait vous amener à choisir une nouvelle profession?

K.K.: J'ai été pris il y a quelques années dans une fusillade entre des policiers habillés en civil, à qui je venais prêter main-forte, et des criminels.

CARNET DE VOYAGE

Détente et démenace dans la circulation...

■ Une étude parue la semaine dernière confirme que les autoroutes qui traversent Los Angeles sont les plus congestionnées aux États-Unis, au grand dam des automobilistes qui multiplient les stratagèmes pour ne pas perdre leur sang-froid lorsqu'ils progressent à un rythme de tortue. Certains vont même jusqu'à se projeter des films dans leur voiture en installant un écran sur leur tableau de bord. «Lorsque je suis pris dans un bouchon, je m'installe un bon film. Comme ça, je reste tranquille. Je le fais même parfois en roulant», expliquait la semaine dernière à une chaîne de télévision locale un automobiliste qui était visiblement peu de cas des consignes de sécurité les plus élémentaires.

■ Chez les gens moins imaginatifs, l'impact des bouchons peut être tout à fait dément. Récemment, deux respectables mères de famille âgées d'une quarantaine d'années qui revenaient du travail se sont engagées dans une sérieuse prise de bec. Elle a connu une fin abrupte et définitive lorsque l'une des belligérères a sorti son revolver et fait feu.

■ Les États-Unis, la chose est connue, constituent la terre promise pour les avocats. Impossible de passer une semaine dans ce pays sans être submergé d'exemples qui illustrent à merveille leur emprise sur la société. Les entreprises, pour éviter de coûteuses poursuites, doivent multiplier les mises en garde à l'intention des usagers en présupposant que leur produit sera utilisé par le dernier des imbéciles. Ainsi, dans une buanderie du centre-ville de Los Angeles, la première instruction donnée à l'usager est-elle de s'assurer qu'«aucun enfant ou animal domestique» ne se trouve dans l'appareil avant de l'activer.

■ Le Whisky à Go Go, haut lieu de la carrière des Doors sur Sunset Boulevard, à Hollywood. On s'attend à découvrir un endroit ténébreux, enfumé. Bref, un temple classique du rock dirigé de Jim Morrison et de ses excès. Quelle surprise de constater l'absence de la moindre volute. «Il est désormais interdit de fumer dans les bars», explique un quidam local qui ne semble pas s'étonner outre mesure de cette draconienne mesure.

■ La Californie est soumise à une purge anticigarette, comme en témoigne cette immense affiche parodiant la virile mascotte de Marlboro qui tient entre ses lèvres une flasque cigarette et qui est surmonté du slogan: «Impuissant».

journaliste qui, à son corps défendant, est obligé de revivre à plusieurs reprises la journée de la marmotte. Le scénariste hollywoodien qui a eu cette fulgurante idée revenait sans doute du pays du Soleil levant.

■ Le centre de Los Angeles compte nombre de taudis où des familles d'origine latino-américaine sans le sou s'entassent. Les conditions inhumaines dans lesquelles elles doivent vivre avaient amené la mairie et les grandes banques de la ville à mettre sur pied un programme de réfection prévoyant des prêts de 150 millions de dollars. Deux ans plus tard, ces institutions, qui s'étaient longuement félicitées de leur générosité et de leur clairvoyance en conférence de presse, n'ont toujours pratiquement rien déboursé sous prétexte que de tels prêts ne sont pas sûrs.

■ Les dirigeants de Los Angeles, à défaut de s'attaquer véritablement aux problèmes résidentiels des plus démunis, sont très fiers de leur nouveau centre sportif, le Staples, un impressionnant immeuble érigé en plein centre-ville qui a, lui, réellement coûté des millions de dollars. «Le centre de sport et de divertissement de la planète», clamait la semaine dernière l'annonceur avant le début du match des Lakers. La modeste américaine dans toute sa splendeur.

■ Les Américains raffolent des talk-shows qui leur permettent de plonger librement dans l'intimité d'autrui. Cette propension au voyeurisme, difficile à comprendre, est particulièrement manifeste sur le plateau de l'émission du tristement célèbre Jerry Springer, qui n'a jamais froid aux yeux lorsqu'il s'agit de choisir un thème. Les motivations des gens qui viennent étaler leurs états d'âme, si l'on suppose pour un instant qu'il ne s'agit pas de comédiens, sont tout aussi intrigantes. La semaine dernière, une femme qui venait d'annoncer fièrement à la nation qu'elle couchait avec le meilleur ami de son mari pour pouvoir s'adonner aux pratiques sado-masochistes qu'il rejette, a réagi agressivement lorsque le public en studio l'a huée. «Mêlez-vous de vos affaires. Ça ne vous concerne pas», a-t-elle lancé à l'auditoire. Implacable logique.

Le confort des riches

JOHN KENNETH GALBRAITH

éminent économiste et auteur aujourd'hui âgé de 90 ans, a été le conseiller de plusieurs présidents américains.



MARC THIBODEAU

La richesse des États-Unis cache une pauvreté inacceptable, estime l'économiste John Kenneth Galbraith, qui reproche à la société américaine, et tout particulièrement aux principaux partis politiques, de faire peu de cas du sort des plus démunis. «Sur le plan intérieur, c'est la question la plus urgente. Nous sommes un pays très riche aux prises avec des écarts de revenus inégaux et un problème énorme de pauvreté», note-t-il.

Cette situation s'accompagne parallèlement d'une montée marquée de l'indifférence envers la misère, déplore M. Galbraith. «Nous avons réussi avec notre politique économique à permettre à un groupe important de personnes de bénéficier d'un réel confort financier. Une telle évolution entraîne inévitablement une baisse de la sensibilité face à la pauvreté», déplore l'économiste.

Pragmatisme

Cette dynamique a été amplifiée par la chute du bloc communiste. «Elle a entraîné un énorme et excessif sentiment de satisfaction aux États-Unis. Plusieurs ont eu l'impression que nous avions fait la preuve que notre système économique était presque parfait. Je peux difficilement imaginer plus grande erreur», note M. Galbraith, qui, en matière d'économie, plaide pour une approche «pragmatique» plutôt qu'idéologique.

«J'ai toujours été porté vers le pragmatisme. À mes yeux, l'idéologie est l'abandon de la pensée au profit de la formule. Or, des situations changeantes nécessitent une pensée originale. Quiconque essaie de résoudre tous les problèmes à l'aide d'une même formule refuse de penser», juge-t-il.

Son approche pragmatique l'amène notamment à préconiser, pour venir en aide aux plus démunis, le maintien d'un système d'imposition fortement progressif. Il plaide aussi pour l'introduction d'un revenu minimal garanti. «Rien ne mine plus la liberté individuelle que le manque complet d'argent. Les États-Unis, comme pays riche, peuvent se permettre d'offrir un revenu minimum à tout le monde. Il y aura certainement des personnes qui en profiteront pour ne rien faire mais c'est aussi le cas pour les riches. Ce qui est paresse chez les pauvres devient

loisir chez les riches», note, moqueur, M. Galbraith.

Pouvoir de dépenser

L'économiste s'oppose particulièrement à ceux qui réclament l'imposition d'un plafond au pouvoir de dépenser du gouvernement. «Ce n'est pas une mesure qui prend en compte la situation et les besoins de la société. Il s'agit plutôt d'une façon pour les classes aisées de se protéger contre d'éventuelles hausses de taxes», estime-t-il.

«Nous vivons dans un monde où les dépenses privées extravagantes sont légion mais personne ne parle d'imposer des limites à ce sujet. Parallèlement, on veut limiter le financement de l'éducation, des arts, de la science et on parle de limiter la couverture médicale et sociale pour les plus démunis, qui en ont grand besoin. Quiconque veut limiter ces dépenses devrait expliquer pourquoi il ne veut pas faire la même chose pour les dépenses privées», estime-t-il.

L'État doit conserver son pouvoir de dépenser, notamment pour relancer l'économie en période de disette budgétaire, note M. Galbraith, qui demeure fidèle aux principes d'intervention élaborés par John Maynard Keynes. «Si nous vivons une nouvelle récession, comme ça risque fort d'être le cas, l'État interviendra sans l'ombre d'un doute. La demande pour une intervention de ce type sera très forte», note M. Galbraith, qui met en garde les élus trop pressés de réduire les impôts des contribuables.

«Nous générons maintenant d'énormes surplus, plus encore aux États-Unis qu'au Canada. Le véritable débat est de savoir ce qu'il faut en faire... Personnellement, je ne réduirais certainement pas les impôts maintenant. J'utiliserais les surplus pour réduire la dette et soutenir les services sociaux de manière à être en position pour dépenser lorsque la prochaine dépression va survenir», note l'économiste.

Le sort des démunis

La sensibilité de M. Galbraith envers le sort des démunis s'explique également dans son appréciation de l'évolution de la démocratie américaine.

Trop peu de ces démunis, particulièrement dans les grandes villes, utilisent leur droit de vote

pour faire valoir leurs besoins. «J'espère que les classes pauvres vont prendre conscience de leur poids potentiel sur l'échiquier politique. Leur absence actuelle est l'un des grands avantages des riches», note-t-il.

Parallèlement, les deux partis se contentent de courtiser les classes favorisées, note M. Galbraith, qui s'inquiète tout particulièrement du glissement du Parti démocratique. «Leur déplacement idéologique est lié au rôle sans cesse plus important de l'argent et de la télévision dans les campagnes électorales. Le parti s'est recentré pour obtenir l'argent», estime l'économiste.

L'affaire Lewinsky, qui a fait couler beaucoup d'encre, ne constitue pas à ses yeux un indice d'un problème fondamental de la démocratie américaine. Il parle plutôt d'une «aberration temporaire».

«Pendant le processus de destitution, j'étais hospitalisé en raison d'une légère pneumonie. J'aurais mieux fait d'être dans un asile pour comprendre ce qui se passait à Washington», note en rigolant M. Galbraith, qui critique durement les médias dans cette affaire.

«L'affaire Lewinsky ne doit pas être prise trop au sérieux, répète-t-il. Il s'agissait surtout d'une occasion en or pour les journalistes les plus limités sur le plan intellectuel. L'économie ou la politique étrangère sont des choses plus difficiles à comprendre que le sexe».

Sur le plan international, M. Galbraith plaide pour une aide accrue des pays riches envers les pays pauvres. Les États-Unis, dit-il, doivent montrer le chemin à ce sujet. Le pays doit aussi apporter un appui important à l'Organisation des Nations unies en réglant au plus vite ses dettes envers l'organisme tout en reconnaissant son autorité lorsque des conflits comme celui du Kosovo surviennent. «Les États-Unis ne doivent pas procéder unilatéralement, dit-il. L'ONU n'est pas parfaite mais sa légitimité, en ce qui concerne ce type d'intervention, est beaucoup plus grande».

M. Galbraith réclame aussi un contrôle international plus sévère des armes nucléaires de manière à éviter que des groupes mal intentionnés puissent s'en approprier dans les États les plus instables.

«Je crois que c'est la principale menace qui pèse sur nous pour le prochain siècle», dit-il.

PHOTO MARC THIBODEAU

La faune bigarrée de Los Angeles réserve toujours des surprises.

LES ÉTATS-UNIS EN BREF

Population:	263,4 millions	
Superficie:	9 363 123 km ²	
Langue:	L'anglais. L'espagnol est beaucoup parlé dans certains États (Californie, Floride, Texas...)	
Religion:	Protestants: 56 %; catholiques: 28 %; Juifs: 2 %; autres: 4 % (environ 10 % sans religion déclarée).	
Politique:	République fédérale, régime présidentiel. Le président de la république est élu pour quatre ans, renouvelable une fois. William Bill Clinton est à ce poste depuis 1993. Le Parlement fédéral comprend la chambre des représentants (435 membres élus pour 2 ans) et le Sénat (100 sénateurs élus pour 6 ans, renouvelable par tiers tous les 2 ans), tous deux élus au suffrage universel direct. La république fédérale est composée de 50 États, plus le district de Columbia, ainsi qu'une série de dépendances territoriales dans le Pacifique (Guam, îles Mariannes...) et dans les Antilles (îles Vierges) et l'État librement associé de Porto Rico.	
Monnaie:	Dollar (1 dollar US = 1,44 \$ Can.)	
Principales villes:	Washington DC: 4 500 000 hab.; New York: 19 600 000 hab.; Los Angeles: 15 300 000 hab.; Chicago: 8 500 000 hab.	

STATISTIQUES COMPARÉES : ÉTATS-UNIS / CANADA

	ÉTATS-UNIS	CANADA		ÉTATS-UNIS	CANADA
Espérance de vie	76,7 ans	79 ans	Analphabètes	1%	1%
Indice de fécondité	2 enfants/famille	1,5 enfant/famille	Médecins	2,6 par 1000 hab.	2,2 par 1000 hab.
P.I.B. (total)	7 765,2 milliards \$	673,2 milliards \$	Calories hab./jour	3 699 c.	3 119 c.
P.I.B. (par hab.)	29 010 \$	22 480 \$	Automobiles	563 par 1000 hab.	460 par 1000 hab.
Initiation	2,7 %	0,7%	Téléviseurs	806 par 1000 hab.	710 par 1000 hab.
Chômage	4,9	8,6%	I.D.H.*	.927 (3 ^e)	.932 (1 ^{re})

* L'indice du développement humain (I.D.H.) compare 174 pays en fonction de l'espérance de vie, de l'accès aux connaissances et à l'éducation, et du niveau de vie. Source: Rapport 1999 du PNUD, Organisation des Nations unies. L'État du monde 1999 et 2000. Éditions La Découverte et Borel; Atlas économique 2000, Atlasco. Aux fins de comparaison, nous avons retenu les données statistiques de l'année 1997. Les données économiques sont en dollars américains.

Plus/colloque Violence, Victimes et Vengeances

Comment réparer l'irréparable?

MYLÈNE JACCOUD
collaboration spéciale

L'auteur est professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal où elle donne un cours sur la médiation dans le secteur pénal. Le texte qui suit est l'essentiel de la conférence qu'elle donnera demain à l'UQAM lors du colloque Violence, Victimes et Vengeances organisé par la Société québécoise de philosophie dans le cadre des activités du 10e anniversaire de la tragédie de l'École polytechnique de la Fondation des victimes du 6 décembre.

Le terme de violence est une notion polysémique, qui sert à qualifier une gamme considérable de comportements, d'actions, de situations et d'interactions. On parle de violence pour désigner un meurtre, une agression, une altercation, un geste, une parole. Des qualificatifs se sont greffés au concept de violence pour embrasser encore plus large le spectre des événements que ce concept chapeaute désormais : on parle de violence physique, de violence mortelle, de violence non mortelle, de violence morale, de violence psychologique, de violence verbale.

Et je crois bien que sociologiquement, il est peut-être tout aussi intéressant de se pencher sur le phénomène de l'élargissement des usages de la notion de violence qui semble caractériser nos sociétés contemporaines occidentales que sur le phénomène de la violence lui-même. En effet, le surcroît de sens associé au concept de violence ne constitue-t-il pas en fin de compte les signes d'un surcroît de sensibilité, voire d'intolérance qui ne peuvent surgir que dans une société obsédée par la sécurité et qui, désormais, est incapable de tolérer le moindre conflit. Il est d'ailleurs frappant de constater que le déclin de la violence correspond paradoxalement à une montée de la sensibilité à l'égard de la violence dans les enquêtes sur la représentation de l'insécurité chez les citoyens.

La violence est une notion fourre-tout, subjective, polysémique et donc banalisée et l'hétérogénéité de ses usages atténue grandement la pertinence analytique et conceptuelle de cette notion et ce, aussi bien à travers le temps que dans l'espace. Tant et si bien qu'il est difficile, voire impossible de saisir l'évolution du phénomène de la violence. La seule lecture historique que nous sommes capables d'en faire, c'est bien l'évolution des types de comportements qui sont, à un moment donné de son histoire, considérés comme menaçant et déstabilisant pour une société. Il devient donc plus facile de suivre l'histoire des qualifications et des réactions à la violence que de reconstruire l'histoire de la violence elle-même.

Cette lecture historique est instructive puisqu'elle nous apprend que ces échelles de valeurs se sont considérablement diversifiées et modifiées dans le temps et l'espace. Par exemple, dans les sociétés autochtones traditionnelles, et particulièrement chez les Inuit que j'ai davantage étudiés, les actions les moins tolérées étaient celles qui portaient atteinte à la survie du groupe. Aussi, le refus de partager collectivement le gibier, les actes qui compromettaient le succès d'une chasse et la paresse d'un individu qui chassait insuffisamment pour subvenir aux besoins de sa famille étaient davantage réprouvés qu'un meurtre isolé.

Il faut toutefois se garder de prendre systématiquement appui sur la nature des réactions et des sanctions qu'une société adopte et se dote à l'égard des transgressions pour mesurer l'échelle de gravité qu'elle privilégie à un moment donné de son histoire. En effet, il n'y a pas nécessairement concordance entre la gravité de l'acte et la gravité de la sanction. Par exemple, les Inuit pouvaient aussi bien mettre en place des duels de chants dans des cas d'homicide que dans des transgressions de moindre gravité. Ce mécanisme consistait à mettre face-à-face un représentant de la famille de la victime et l'auteur de l'homicide dans un duel verbal sous forme de chants à laquelle la communauté assistait et que celle-ci arbitrait. Ces chants visaient essentiellement à critiquer, ridiculiser, voire humilier l'adversaire. Une fois le combat terminé, l'opinion publique élisait un vainqueur. Fait important à relever : le vaincu était celui qui était à court de chants ou dont la qualité était jugée inférieure à celle de son adversaire ; ce n'était donc pas forcément celui qui avait les torts dans le conflit initial qui perdait le duel. Les historiens du droit ont mis en évidence l'ingénierie régulatrice (pour reprendre l'expression de Xavier Rousseau) que la justice médiévale mettra en place pour tenter de neutraliser l'omniprésence de la violence et de la vengeance qui en découle : procédures de réconciliation entre familles, victimes et auteur d'homicide, lettres de rémission, rituels d'amende honorable, octroi de pardon, rachat possible de la loi du talion.

Cette absence de concordance que l'on a pu constater dans l'histoire des sociétés qui nous ont précédé, permet de démontrer que des situations qu'aujourd'hui nous qualifions de violentes ou graves n'ont pas systématiquement correspondu à la mise en place des sanctions punitives et graves.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Même s'il n'existe pas de consensus et de définition universelle sur la qualification de la violence, il faut convenir que les États se sont dotés de codes juridiques dans lesquels certains actes et comportements sont codifiés et sanctionnés selon une échelle de valeur caractérisée par une intolérance à l'égard des gestes qui menacent l'intégrité physique. Si l'on considère l'ensemble des crimes de violence enregistré, on arrive à des taux de 975 crimes de violence pour 100 000 habitants au Canada et de 643 crimes de violence pour 100 000 habitants au Québec. En comparaison, les crimes contre la propriété enregistrés sont quatre fois et demie plus nombreux au Canada et six fois plus nombreux au Québec. En 1998, le Canada a enregistré son plus bas taux d'homicides depuis 1968. De manière générale, notre époque est marquée par une décroissance considérable des affaires de violence et une montée des crimes contre la propriété. Mais parallèlement et paradoxalement, le sentiment d'insécurité face à la violence a augmenté.



PHOTO ARMAND TROTIER, La Presse

Mylène Jaccoud

Dans notre système de droit contemporain, la gravité des sanctions est ainsi directement proportionnelle à la gravité des gestes qui portent atteinte à l'intégrité physique des citoyens. La construction de cette échelle de valeurs est bien entendu le produit d'un processus historique, elle traduit aussi dans une certaine mesure les valeurs de la société qu'elle régle tout comme elle remplit une fonction de socialisation et de réaffirmation de cette échelle de valeurs auprès des citoyens. On peut donc affirmer qu'aujourd'hui, la concordance entre les transgressions et les sanctions s'est systématisée, codifiée et, par le fait même, fixée. Cependant, cette échelle ne correspond pas toujours nécessairement aux valeurs des citoyens qui sont régis par ces normes.

Même si on s'entend que certains comportements font majoritairement et de manière consensuelle l'objet de réprobation, les conséquences vécues par les personnes qui en sont victimes ne sont pas nécessairement vécues de la même manière. Chacun de nous a vécu des situations difficiles que d'autres, confrontés à la même situation, ont vécu moins difficilement et inversement. Et ce, même dans des situations que l'on qualifie de criminelles. Pas plus tard que la semaine dernière, je m'arrête dans une station-service pour faire le plein. La pompiste m'informe que la station-service venait de faire l'objet d'un vol à main armée. Touchée mais aussi intriguée par la situation en raison de mes préoccupations de chercheuse, j'engage la conversation. J'apprends qu'elle ne travaillait pas cette fin de semaine mais qu'elle a déjà fait l'objet d'un vol à main armée il y a deux ans. L'auteur du hold-up lui a braqué une arme entre les deux yeux. Comment a-t-elle vécu la situation ? Deux jours plus tard, elle était de retour au travail, a dit avoir été secouée mais sans plus, ayant même de la difficulté à reconnaître la réalité de cet événement tant celui-ci s'était produit rapidement.

Lorsque j'avais 16 ans, je travaillais dans un magasin d'alimentation et le propriétaire, dans l'arrière-boutique, a posé un geste à connotation sexuelle. Trois ans plus tard, j'ai été victime d'une tentative de viol qui a duré près d'une heure. Je me suis débattue et battue avec mon agresseur qui m'avait enfermé dans une chambre. Mes vêtements étaient déchirés, l'altercation avait été assez violente. Au bout d'une heure, il a déverrouillé la porte et je me suis enfuie. Sans pouvoir donner une explication rationnelle à mes réactions, j'ai été bien plus traumatisée par le premier événement, qui comportait moins de violence objective que par le second. Il existe un implacable décalage entre les conséquences vécues par les personnes victimes de situations problématiques et les pratiques du système de justice pénale : la réaction pénale s'établit à partir de l'infraction et du comportement de son auteur mais beaucoup moins en fonction des conséquences vécues à la suite de l'infraction par la victime. Ces pratiques ont pour effet non seulement de ne pas agir sur les conséquences vécues par les personnes victimes, mais encore d'instaurer une distance, un écart entre la réalité vécue par les personnes victimes et l'ampleur des sanctions, un écart qui joue à double sens : une peine sera tantôt perçue comme trop sévère pour les uns ou trop clémente pour les autres.

La justice réparatrice

Comme son nom l'indique, la justice réparatrice est une approche qui vise la réparation, la réparation des torts vécus à la suite d'une infraction. On peut définir la justice réparatrice comme une approche qui privilégie toute forme d'action (collective ou individuelle) qui se déroule dans un cadre formel ou informel, visant la réparation des préjudices vécus à l'occasion d'une infraction. L'objet de la réparation peut être introuvé, un objet matériel, soi-même, une relation, signifiant par le fait même qu'une réparation peut être plus symbolique, psychologique ou plus matérielle. Par contre, le terme évoque mal la réalité des situations où la réparation est impossible à atteindre, comme c'est le cas dans les situations de pertes humaines ou de pertes matérielles irremplaçables. Dans ces situations, il serait sans doute préférable de parler d'approches reconstructives.

Parler de justice réparatrice, c'est nécessairement procéder à des changements de perspective. En particulier trois déplacements sont nécessaires dans une telle approche :

- 1) le crime ne doit plus et ne peut plus être défini comme une transgression à une norme juridique ;
- 2) il ne peut plus être conçu uniquement en

fonction des besoins de l'auteur de l'infraction ;

3) il ne peut plus être conçu en dehors de la personne lésée par l'infraction et, dans la mesure du possible — en particulier lorsque l'auteur de l'infraction est connu et identifié — il ne peut pas être conçu en dehors de l'auteur de l'infraction.

Par conséquent, en comparaison d'un modèle de justice punitif, la justice réparatrice opte pour un autre point de départ, soit celui des conséquences vécues à la suite d'une infraction. La reconnaissance de la responsabilité de l'auteur de l'infraction et le volontariat des parties constituent des pré-requis indispensables à la mise en place d'une approche réparatrice. La place et le rôle des victimes sont essentiels dans le processus tout comme, idéalement, ceux de l'auteur. Ce point de départ tend vers un autre point d'arrivée : celui de la réparation, c'est-à-dire la diminution, l'atténuation voire l'annulation des préjudices. Ces nouvelles postures renforcent une autre exigence : pour réparer les conséquences d'une infraction, il faut être en mesure de les évaluer, de les mettre en évidence, mais de les évaluer de la manière la plus juste possible.

Et quand je dis « de la manière la plus juste possible », je ne dis pas de manière proportionnelle à la gravité de l'acte, puisque l'on ne part plus de l'infraction dans une approche réparatrice, mais de la manière qui correspond le plus à la réalité (objective et subjective) de la personne qui a vécu le préjudice. Par conséquent, cette évaluation nécessite la présence, l'intervention, la participation active de la personne lésée, personne qui se trouve être la plus apte à dire ce qu'elle a vécu, ce qu'elle a ressenti.

Puisque la justice réparatrice privilégie les conséquences de l'infraction, nécessite le rôle actif des principaux concernés, la justice réparatrice requiert la mise en oeuvre de processus où le dialogue et l'échange sont centraux et indispensables. Actuellement, divers processus de négociation sont appliqués : la médiation directe, la médiation indirecte, les conférences familiales, inspirées des traditions maori en Nouvelle-Zélande, et qui consistent à réunir la ou les personnes victimes, les auteurs de l'infraction, les personnes significatives dans l'entourage du contrevenant et celui de la victime, parfois les policiers, les magistrats, les agents de probation, les cercles de guérison, utilisés dans les communautés autochtones. Le cercle de guérison le plus connu est celui de la communauté de Hollow Water au Manitoba, mis en place en 1989, et qui est appliqué particulièrement aux agresseurs sexuels et à leurs victimes. La particularité et l'intérêt des processus de négociation et de soutien élargis tels que cercles de guérison et conférences familiales résident dans la prise en compte des conséquences directes, mais aussi indirectes d'une infraction. Car, on oublie trop souvent que les familles des victimes subissent aussi les contrecoups d'une infraction et qu'elles requièrent également que l'on s'occupe de leurs blessures.

Que visent ces initiatives ? Elles visent à réparer, résoudre les conflits, réconcilier les parties au conflit qui se connaissent, favoriser la « clôture émotionnelle des traumatismes engendrés par le délit ; elles permettent aux personnes victimes de s'exprimer, de raconter ce qu'elles ont subi, d'obtenir des réponses aux questions qu'elles se posent, parfois de mieux comprendre la situation de l'auteur ; elles permettent aux auteurs de prendre conscience des torts qu'ils ont fait subir, torts dont bien souvent ils n'ont pas conscience lorsque le système punitif les met à l'écart, les distanciant par le fait même de la réalité des personnes qu'ils ont traumatisés, elles leur offrent l'opportunité de contribuer à la réparation.

Actuellement, au Québec, les initiatives de justice réparatrice sont principalement utilisées dans les situations de moindre gravité, ou auprès de jeunes contrevenants parce que l'on présuppose que les jeunes, les non-récidivistes, sont davantage récupérables que des personnes dont le style de vie délinquant est intégré, que la justice réparatrice n'est pas adaptée aux situations de violence. Ces prémisses reposent également sur la présomption que la gravité des conséquences requiert l'exclusion de son auteur, nécessite l'affiliation d'une peine venant réaffirmer l'ordre social et qu'une peine proportionnelle à la gravité de l'acte contribue à dissuader des auteurs potentiels, tout comme elle recèle un caractère éducatif auprès de son auteur et, par le fait même, préventif. Mais la peine protège-t-elle ? Est-elle dissuasive ? Une personne victime se sent-elle protégée par la sanction ? Voit-elle son traumatisme diminué par la peine affligée à son auteur ?

Deux paradoxes doivent être soulignés. Le premier, c'est que l'on écarte le récidiviste de la possibilité d'être orienté vers une alternative réparatrice alors même que sa récidive témoigne dans une certaine mesure de la faillite du système de justice punitive. On le retourne ainsi dans le même système qui n'a pas su amorcer un changement de comportement. Le second paradoxe, c'est que l'on oriente les personnes victimes vers des approches réparatrices lorsque les conséquences des infractions sont moindres, alors que l'inverse est plus logique. Plus les conséquences vécues à la suite d'une infraction sont graves et plus justement le besoin de réparation est grand.

L'un des arguments avancés pour limiter l'accès aux modèles de justice réparatrice est de prétendre que la victime n'est pas prête à affronter son agresseur dans les situations de grands traumatismes. Au nom du respect des droits des personnes victimes et en vue de la préserver d'une victimisation secondaire, on la considère inapte à assumer un tel processus. Il s'agit à mon sens d'un faux argument : je ne connais aucune victime qui est opposée à la justice réparatrice. Dans le sens que je ne connais aucune victime qui ne souhaiterait voir ses souffrances diminuées. Par contre, ce qu'elle peut refuser, c'est le moyen qu'on lui offre pour y parvenir, ce qui est fort différent. C'est la raison pour laquelle il faut mettre en oeuvre un éventail de processus pour tenir compte de la diversité des situations, des besoins et des limites des personnes concernées.

En fin de compte, les victimes réclament réparation et protection. La peine ne protège pas. Elle inflige une souffrance à son auteur, une souffrance qui se répercute d'ailleurs sur son entourage (famille, conjoint(e), enfants). Elle crée d'autres victimes secondaires sans résoudre les traumatismes des personnes victimisées. On confond trop souvent neutralisation et peine. Dans certaines situations, il est parfois nécessaire de neutraliser et mettre une personne à l'écart de son environnement immédiat. Mais cette mise à l'écart doit s'accompagner de mesures préparatoires pour tenter d'amener son auteur à s'amender et réparer les torts. Mais qu'advient-il dans des situations irréparables ? Évidemment, dans des situations où les pertes sont irremplaçables et irréparables, il faut tendre vers des mesures visant à atténuer le traumatisme. Il existe certains programmes aux États-Unis et au Canada où des médiations sont organisées entre des victimes et des détenus dans des délits graves exclusivement. Le but de tous ces programmes est de permettre aux victimes de clore émotionnellement le traumatisme et de conscientiser le détenu en vue de faciliter sa réintégration.

Au Canada, des associations de familles de survivants d'homicides se sont organisées et travaillent activement dans une philosophie réparatrice. En 1997, j'ai assisté à la conférence de Wilma Derkson, fondatrice de Family Survivors of Homicide. Sa fille a été assassinée. Dans son témoignage, elle racontait avoir mis sept ans pour arriver à pardonner à l'assassin de sa fille. Dans son cas, le pardon a joué à la fois un rôle libérateur tout comme il a résulté d'un long processus d'atténuation des traumatismes. Le déclencheur de son processus d'aboutissement du pardon a été le moment où elle a réalisé qu'elle désirait la mort de cet homme. C'est à ce moment, dit-elle, qu'elle a pris conscience que la frontière entre ce qu'elle croyait distinguer fondamentalement cet agresseur d'elle-même s'est effritée. Elle a réalisé qu'elle ne pouvait prôner la valeur du respect de la vie humaine en ne respectant pas elle-même cette valeur. Le témoignage d'une autre mère dont le fils a été assassiné à Montréal il y a plusieurs années est également très révélateur. Le père et la mère ont développé deux réactions complètement opposées à la suite du drame. Elle, elle a procédé à une démarche l'ayant amenée à rencontrer l'assassin de ses fils. Lors de cette rencontre, elle lui a signifié qu'elle le pardonnait mais qu'elle ne pourrait jamais pardonner son geste. De son côté, son mari a acheté une arme, s'est mis à boire et ne pensait plus qu'à venger la mort de son fils. Elle l'a finalement quitté en lui disant ceci : « Je te laisse parce que tu es devenu aussi tueur que l'assassin de ton fils ».

Si j'ai fait état de ces témoignages en sachant que d'autres personnes victimes parviennent à pardonner et parfois même à développer un lien avec les responsables de leurs traumatismes, j'aimerais toutefois préciser que le pardon ne constitue pas un aboutissement nécessaire et requis. Le pardon est une démarche individuelle et la justice réparatrice n'a pas pour objectif ultime d'acheminer les personnes victimes vers cet état. Loin de là.

Principaux résultats de recherche

Pour terminer, j'aimerais faire état des résultats de recherche qui ont évalué certains programmes de justice réparatrice que j'ai évoqués. Les personnes victimes soutiennent que l'expression des sentiments d'angoisse et de colère a été cruciale et que la rencontre de médiation a été très bénéfique pour atteindre la clôture émotionnelle. Les détenus affirment avoir compris à travers la rencontre qu'ils n'avaient pas seulement atteint la personne victime, mais aussi leur entourage. Ils soutiennent également qu'un sentiment de croissance personnelle et le respect de soi représentent les effets majeurs de leur participation à ces programmes. Le succès de la médiation, partagée par les personnes victimes et les détenus est notamment attribué au fait d'avoir pu bénéficier d'un certain temps entre l'infraction et la rencontre (au moins un an), d'avoir bénéficié, de part et d'autre, de thérapie et de préparation précédant la rencontre. La plupart des évaluations réalisées à ce jour confirment que les personnes victimes voient leur angoisse diminuer à la suite de telles rencontres.

Conclusion

Évidemment, les approches réparatrices ne sont pas une panacée. Il existe des situations, certes plus exceptionnelles, où ces approches risquent bien de ne pas avoir d'incidence. Ces approches sont plus limitées dans les situations spécifiques au crime organisé ou encore dans des formes pathologiques de criminalité telles que les cas de meurtriers en série, fort heureusement extrêmement marginales parmi l'ensemble des situations dont le système de justice pénale a connaissance. On ne peut certes pas réparer l'irréparable, mais on peut très certainement l'atténuer en amenant les auteurs à assumer la responsabilité de leurs actions en leur donnant la possibilité de s'amender, de s'excuser, de prendre conscience de leurs gestes. De l'extérieur, cela peut paraître minime devant la perte d'un être cher. Seulement voilà, on juge trop rapidement de l'extérieur. Malgré la bonne volonté et le professionnalisme des intervenants et des experts du milieu judiciaire, les situations gérées par le pénal le sont par des personnes extérieures qui ont toujours nécessairement une connaissance limitée de la réalité des personnes dont ils ont à évaluer la situation. Les personnes victimes, qui ont participé à de telles initiatives, sont ressorties avec un sentiment de justice. Les excuses, l'expression de remords, l'expression de colère et d'angoisse ont favorisé une certaine cicatrisation, cicatrisation que n'offre malheureusement pas un système punitif qui reste, il faut l'admettre, un système de vengeance institutionnalisé et légitimé. Une véritable justice ne peut pas être une justice stigmatisante, excluante et créatrice de souffrances, mais une justice constructive, cicatrisante et dans laquelle les principaux acteurs directement concernés par le crime deviennent les artisans de leur propre reconstruction et réintégration dans la société.

Plus/colloque Violence, Victimes et Vengeances

Pour une approche éthique du corps meurtri

LUKAS K. SOSOE
collaboration spéciale
 L'auteur est professeur de philosophie à l'Université de Montréal. Le texte qui suit est l'essentiel de la conférence qu'il donnera demain à l'UQAM lors du colloque Violence, Victimes et Vengeances organisé par la Société québécoise de philosophie dans le cadre des activités du 10^e anniversaire de la tragédie de l'Ecole polytechnique de la Fondation des victimes du 6 décembre.

Dans son ouvrage devenu classique sur la violence, George Sorel écrivait, au début de ce siècle : « Les problèmes relatifs à la violence sont demeurés jusqu'ici très obscurs ». Pourtant, bien avant son temps, des classiques de la philosophie politique et juridique, sans parler des pères fondateurs des sciences sociales, les théologiens et commentateurs du droit canonique, avaient consacré d'importantes réflexions à la violence sous des formes différentes. On peut dire, en général que, quantitativement, les choses semblent avoir changé entre-temps. Sur la violence, les textes sont pléthores et se comptent par milliers. Des effets dévastateurs de la violence à ses effets libérateurs, purificateurs, rien ne semble manquer à cette littérature consacrée au couple pouvoir et violence que plus personne aujourd'hui ne saurait prétendre entièrement maîtriser. Seulement si Sorel avait raison, s'il existe encore des problèmes obscurs autour de la violence, ne serait-ce que l'obscur et horrible fascination et crainte qu'elle peut exercer et exerce effectivement dans plusieurs domaines de la vie humaine, que dire de la victime, des victimes, surtout dans une perspective éthique ?

L'oubli de la victime

Qu'on ouvre un dictionnaire d'éthique, mieux de bioéthique, cet étrange militantisme tendant à se suppléer aux structures habituelles de régulation sociale, et l'on se rendra compte d'une chose : l'absence du mot victime et la présence du mot violence, que même les ardents défenseurs de la mort dans la dignité ont oublié de thématiser. L'oubli général de la victime est frappant. Les blessures ou la mort sont-elles à ce point complices du silence ? De fait, c'est la conclusion qui s'impose et ceci avec une redoutable clarté. La ruée sur l'éthique n'y fait rien, elle qui tend à devenir un mode — à notre avis illusoire — de régulation. L'oubli de la victime a la vie dure. Les partisans de l'éthique de la discussion dont le critère veut que toutes les personnes concernées prennent part à l'élaboration des normes éthiques, faute de quoi il n'y aurait que partialité, ne font pas exception à cet oubli devenu une règle universelle, une loi d'airain. Dans un domaine qui se définit comme une réflexion sur la conduite humaine et ses normes, l'éthique, une lourde houppe a recouvert la vie de la victime, le corps que la violence, parfois gratuite, a blessé. Le silence a recouvert de son linceul trouble et troublant l'autre de la violence, lui infligeant, même dans la mort, une autre mort sociale, celle de la réflexion (ou de l'action, mais quelle action ?), ajoutant aux blessures une amnésie dont il convient de souligner en quoi elle est doublement déchirante. Une exception toutefois : l'éthique féministe. Seulement, décréter l'engagement social et politique sur la violence faite aux femmes remplace-t-elle l'efficacité d'une réflexion proprement éthique ? Si, malgré son importance que nous ne voudrions pour rien au monde sous-estimer, l'appel à l'engagement relève plus du militantisme politique que de l'éthique, n'est-il pas temps de se souvenir de cette étrange absence de la victime en éthique, et même pendant longtemps dans les sciences sociales où l'intérêt consistait à se demander si la victime n'était pas consentante, voire fautive ?

Tout laisse croire que la violence n'a pas seulement engendré la victime. Dans la mort elle l'a entraînée ou vivant dans la douleur, elle a parfaitement réussi, semble-t-il, à la museler. Peut-être vaut-il la peine de réfléchir quelque peu à ce qui pourrait être à la source de cette absence. À tout le moins, tenter d'y réfléchir.

Étrange absence en effet que celle de la victime dans l'éthique. Seulement une fois le constat posé, où commencer ? Que dire ? Que dire surtout quand on se trouve de l'autre côté comme sur une autre rive, non pas face-à-face, mais le dos tourné ? Comment parler au nom de celles ou de ceux qui ne sont plus là ? De celles ou de ceux dont le corps est meurtri, le plus souvent moins par les armes du crime que par sa gratuité dont aucune réflexion aussi savante soit-elle ne dévoilera jamais le sens ultime ? De quelle façon se mettre dans leur peau, sentir comme elles sentent, pleurer comme elles pleurent, geler comme elles sous le choc qui les a pétrifiées, lorsque, dans le meilleur des cas, la vie ne les a pas laissées à l'abandon ?

Peut-être ne faudrait-il pas rendre l'éthique seule responsable de l'occultation de la victime. Même les sciences sociales, qui étaient à l'avant-garde des recherches en criminologie, semblaient n'avoir d'intérêt pour la victime que lorsque les circonstances rendaient sa prise en compte inévitables. Étant créée par l'acte du criminel, sa situation servait à établir le portrait de ce dernier. Autrement dit, le portrait du criminel servait à dessiner le profil de la victime, dont le visage méconnu est relégué à l'imaginaire. Le visage de la victime, c'est l'accessoire. Le droit, tant s'en faut, constituait peut-être une exception. Elle n'est pas si grande. Il faut bien dédommager les victimes. Aussi faut-il des preuves qui ne sont pas toujours faciles à apporter, à juger. Les victimes de viol, pour prendre un exemple classique, connaissent bien la chanson, elles qui ont quelquefois préféré le silence au fait d'exposer au grand jour le mal qu'on leur fait. Après tout : exposer le mal qu'on a senti dans sa chair, c'est s'exposer, parfois à la risée des autres, le



PHOTO ROBERT SKINNER, La Presse ©

Lukas Sosoe

plus souvent confortablement assis dans les limites de la morale sociale. Et quand elles réussissent, quand elles y parviennent, la loi recule devant la culture ou la classe sociale dont les victimes font partie. De victimes de viol qu'elles étaient, le dossier psychiatrique fait d'elles des malades. Les victimes de viol qu'elles étaient, elles se découvrent soudainement une identité culturelle au mépris de la loi et surtout du bon sens. Étranges métamorphoses qui font d'elles tout : sauf des victimes.

Le corps meurtri

Comme on peut le voir, l'étouffement de la voix de la victime n'est pas à mettre sur le compte de l'éthique exclusivement. En plus des problèmes liés spécifiquement à l'élaboration d'une éthique du corps meurtri, on peut émettre quelques hypothèses capables d'expliquer l'intérêt exclusif, ou si l'on veut, quasi-exclusif accordé à la réflexion sur la violence, au crime et aux criminels au détriment de la victime. D'autres pistes sont certainement possibles. En effet, une fois ces hypothèses explicatives du silence sur la victime émises, il nous sera possible d'envisager dans quelle mesure une éthique est possible qui prenne en compte ce qu'il convient d'appeler le corps meurtri et accorder la place qui convient.

Il se pourrait que l'oubli de la victime soit due à la fascination qu'exerce le criminel, surtout le Grand criminel sur notre conception de l'ordre social. Qui dit fascination, dit quelque chose de peu précis. Mais ici, il conviendrait de donner au terme un sens technique qui l'éclaire d'un nouveau jour. Par fascination, nous voudrions dire que l'intérêt accordé au criminel est tel que la victime est traitée comme un simple environnement. Elle est le produit du crime et traité comme tel. L'idée de la victime-environnement est si enracinée dans nos cultures que même les tentatives de théorisation que nous en donnent les sciences sociales, la criminologie, mieux encore la victimologie, demeurent, le plus souvent seulement descriptives, statistiques. Tout au plus, arrive-t-on à dire pourquoi une catégorie de victimes attire telle catégorie de prédateurs ou de criminels. Là s'arrête l'explication. Cette dernière signifie très simplement ceci : que la victime est une victime, qu'elle représente une victime de prédilection pour tel type de criminel. Point final. C'est à se demander s'il faut une théorie pour en arriver à cerner ce que le bon sens peut mieux dire. Seulement, il est fort probable qu'avec une telle conclusion, nous soyons encore à des années lumières du but, celle qui pourra peut-être permettre une perspective aussi riche qu'abondante sur la victime, comparable à ce qui a été fait sur les criminels et le crime. Quant aux statistiques, nous savons ce qu'elles valent, c'est-à-dire pas plus que les plus attentifs des citoyens constatent déjà : les personnes qui n'ont pas perdu leur vie, les groupes de défense du droit des victimes ou ceux qui luttent pour la prévention du crime ou encore ceux ou celles qui ont perdu des êtres chers et qui osent de plus en plus s'exprimer. C'est d'ailleurs grâce à eux qu'on a l'impression d'une recrudescence du crime et de la violence. La perte d'autorité sociale et politique rend aussi plus facile le dévoilement, voire la mise en accusation de personnes haut placées. Toutefois, cela ne suffit pas encore pour retirer entièrement la victime de l'ombre où elle se trouve.

À l'hypothèse de la fascination, il faut ajouter un facteur peut-être banal, mais important : l'attention portée au crime et à la violence est sans doute due à la menace de rupture de l'ordre social. Comment, malgré tout, l'ordre social est-il possible ? C'est la question principale à laquelle la sociologie, l'anthropologie et d'autres sciences sociales ont voulu répondre. Elle est même constitutive de leur projet. On comprend d'ailleurs l'importance relativement plus grande accordée à la resocialisation à la réinsertion sociale et à « l'humanisation de la condition carcérale » par rapport à l'aide psychologique aux victimes.

Seulement, à un plan sociologique, on pourrait retourner la question, on pourrait aussi se concentrer sur le désordre social et

demander comment il est possible, non pas uniquement en termes de déviance, mais avant, en tant que recherche d'une présentation de soi dans une société qui a tendance à offrir aux individus des modèles d'identification trop standardisés. Le désordre social serait alors la recherche d'un ordre alternatif, d'un vécu alternatif, auquel participerait le crime violent. Si elle se vérifie, une telle hypothèse expliquerait, entre autre, pourquoi ce vécu alternatif parmi d'autres contribue — et a contribué — à reléguer la victime au second plan, fixés qu'étaient les chercheurs sur la possibilité de l'ordre social dont nous ne pouvons déduire, dialectiquement, comment le désordre est possible. Car, pour répondre à cette question, la collecte de quelques facteurs explicatifs de la déviance ne suffirait pas.

Notre tentative d'expliquer l'absence de la victime ne se veut nullement exhaustive. Il pourrait y en avoir d'autres. Mais une fois ce diagnostic posé, comment ramener la victime au centre d'une réflexion éthique ? Que veut dire en définitive une approche éthique de la situation de la victime, une éthique du corps meurtri ? Au-delà des définitions possibles, comment la construire ? À partir de quoi la réflexion peut-elle prendre son vol ? Sur quoi peut-elle s'appuyer ?

L'éthique

Si l'éthique est avant tout une réflexion sur l'action, une première difficulté surgit et semble faire obstacle aux prémisses empiriques d'une éthique de la victime. La victime est précisément celle qui n'agit pas. Elle subit et subit injustement l'action d'un autre. Injustement, disons-nous, parce que, contrairement au soldat, qui de par son métier sait qu'un jour il pourrait être appelé au front et y subir des blessures ou même mourir, la victime d'un acte de violence ne s'attend même pas au sort qui lui est réservé. Passive, sa situation est celle d'une personne à laquelle un mal, une souffrance est infligée. La douleur dans toute son étendue et le mal, ce sont les choses dont elle souffre. Soumise à cette condition de souffrance par l'acte délibéré d'autrui et non une maladie quelconque ou un sort que lui impose la fatalité et les aléas de la vie humaine, on comprend d'ailleurs pourquoi elle n'était pas au centre des réflexions. La passivité de sa situation la condamne à l'environnement d'un acteur : le criminel et son acte, le crime.

Or, si l'éthique se définit comme réflexion sur l'action humaine, il y a de toute évidence, dans le cas de la victime, inaction, mal et souffrance. Dans ce contexte précis, l'inaction n'est pas pensable philosophiquement. Ne nous reste que la réflexion sur le mal subi, sur la souffrance induite par le crime. Or, là où elle se veut encore philosophique, l'éthique se voit inévitablement confrontée ici à un double échec :

- 1) à l'échec, voire l'impossibilité de penser la passivité non qualifiée qui n'est pas omission consciente de quelque chose et donc elle n'est pas action ;
- 2) et surtout au mal ou à la douleur qui, dans son entier, défie toute philosophie systématique. Face à la fatalité, Job pouvait maudire le jour de sa naissance et crier scandale. Il avait un dieu. La victime, le corps meurtri, est d'abord saisi par l'incompréhensible de la question qui s'impose dans sa situation. Lorsqu'on arrive par chance à poser la question de savoir pourquoi est-ce à moi que cela arrive, toute réponse demeure contestable et insatisfaisante. Le corps meurtri trouve devant lui une limite, celle d'une question qu'elle ne peut jamais résoudre. Est-ce à dire que l'éthique philosophie n'a rien à dire au-delà des limites que lui déclare la souffrance ou le mal ? Nous le savons tous : les religions ont presque toutes une réponse à la question de la souffrance. Dans notre monde séculier, ces réponses sont devenues personnelles. Elles ne sont plus disponibles pour une réflexion générale. La souffrance, c'est la fin des concepts philosophiques, peut-être un scandale pour la raison humaine. Cependant, les philosophes, ces infatigables ouvriers du concept, ont tenté, à leur manière, de construire des réponses. De la pensée stoïcienne au vitalisme nietzschéen, de l'indifférence prônée par Sénèque aux théories

du ressentissement ou à l'expression esthétique de l'accueil de la souffrance, il semble, à première vue, que la victime ne se retrouvera pas complètement. Peut-être jamais. Job pouvait se sentir encore heureux dans son dénuement. Il avait encore un dieu auquel il pouvait demander de mettre ses péchés dans une balance et les comparer à ses souffrances. La victime, qui le voudra aujourd'hui, a bien condamné la société et ses structures, elle aura moins de réponse que ne l'avait Job.

Que pouvons-nous tirer aujourd'hui des théodicies provenant des traditions juive et chrétienne, reprises depuis saint Augustin à Leibniz pour asseoir les bases d'une réflexion éthique sur le mal ou la souffrance de la victime sans ajouter de l'insulte à l'injustice dont elle souffre déjà ? Leur dire que c'est à cause du péché ou de l'imperfection humaine ? Leur montrer le visage hideux d'un dieu qui a créé l'homme imparfait, lui a donné la liberté et qui permet que l'innocent soit frappé de mort ou par la violence aveugle ? Ou alors affirmer, comme on l'a fait sur d'autres bases dans les sciences sociales, que le criminel est le malheureux, le plus souffrant ou que chaque crime est pathologique, l'acte d'une personne socialement exclue ou le produit injuste d'une méchante société ? À supposer que ce soit vrai, qu'en déduire pour le mal dont je souffre ? Qu'est-ce qui expliquerait que le malheureux produit de la société s'attaque à moi, à mon corps, à ma vie ?

La souffrance

Ainsi, le premier pas vers une éthique du corps meurtri se heurte-t-il d'emblée à l'expérience fondamentale de l'indicible qu'est la souffrance qui n'est autre que l'expression ultime de notre attachement à la vie. Car, si la mort peut être une délivrance, la souffrance exprime notre acceptation de vivre avec ce qui, peut-être, ne fait point sens. Faut-il alors choisir entre ou « comprendre » et « ne pas comprendre » la souffrance ? Faut-il alors voir dans l'éthique du corps meurtri l'épuisement de toute prétention de la raison, sa totale abdication devant la vie ? La fin de toute éthique ? Ses limites extrêmes où la sensibilité impose à la réflexion elle-même un obstacle insurmontable ? L'éthique doit-elle se résoudre et se résigner à la passivité de la souffrance et de l'inaction qui caractérise la vie ou la mort de la victime ? Peut-être est-il préférable, après ces préliminaires, de laisser toutes ces questions ouvertes et de dire provisoirement à la suite de Sorel que si les problèmes relatifs à la violence demeurent encore obscurs, ceux qui entourent la victime aussi sont inépuisables et plus difficiles à démêler que ne saurait le faire une éthique politique de la violence ou un regard éthique sur cette dernière.

Toutefois, cette situation ne doit pas décourager au point de constituer un obstacle à toute possibilité d'une éthique du corps meurtri. L'objectif de cette dernière sera d'accorder plus d'importance à la voix de la victime, et même en cas d'une douloureuse disparition, d'honorer ou absence par le souvenir qui se manifeste à travers un témoignage d'attention à ceux ou celles qui sont directement touchés par la mort d'un ami, d'une amie, de parents. S'il est vrai que ce qui caractérise fondamentalement la situation de la victime, c'est le mal infligé et la douleur qui vit en elle, s'il est aussi vrai que la douleur c'est l'affirmation de la vie malgré l'incompréhensible, une éthique qui veut s'attacher à rendre à la victime une place plus importante se doit elle aussi de ne s'arrêter aux questions métaphysiques touchant le mal et la souffrance et à ce que ces deux choses peuvent constituer de scandaleux et de défi pour l'esprit humain. L'éthique du corps meurtri doit impérativement inclure dans son programme l'horizon de la justice, en même temps que son au-delà : le pardon. Car, en effet, la justice humaine est nécessaire et même indispensable. À elle seule, elle ne suffit pas. Elle doit se compléter de la dimension d'une certaine gratuité qui la dépasse et qui a pour nom le pardon. Là où elle n'est pas possible, une pensée de l'imprescriptible s'impose, celle-là même qui seule est, peut-être, capable de dire nos limites, notre finitude.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



NICARAGUA

Haute tension

■ Un différend maritime entre le Nicaragua et le Honduras a provoqué une vive tension en Amérique centrale, Tegucigalpa demandant hier à l'ONU et à l'Organisation des États américains l'envoi urgent d'observateurs à sa frontière afin de maintenir la paix. Les Nations unies se sont immédiatement déclarées prêtes à fournir toute aide jugée nécessaire. Le Nicaragua accuse le Honduras de s'approprier de quelque 30 000 km² de territoire maritime et de déplacer à son avantage la frontière commune.

d'après AFP

ALGÉRIE

Pas de répit

■ Vingt-sept personnes ont été tuées qui dans un massacre dans le sud du pays, qui dans une opération antiterroriste, rapporte la presse algérienne à paraître aujourd'hui. Dans le sud du pays 11 nomades, parmi lesquels des enfants et des femmes, ont été assassinés par un groupe terroriste dans leur campement. Seize terroristes ont par ailleurs été tués près de Chlef lors d'une vaste opération de ratissage déclenchée par les forces de sécurité.

d'après AP

INDE

Étrangers s'abstenir

■ Le parti au pouvoir en Inde a proposé hier un projet de loi visant à réserver les plus hautes responsabilités de l'État aux Indiens « de naissance ». S'il était adopté, cela mettrait un terme aux ambitions de Sonia Gandhi de devenir premier ministre. Cette proposition a provoqué un tollé au Parlement, où les députés du Congrès, le principal parti d'opposition dirigé par Mme Gandhi, elle-même d'origine italienne, l'ont vivement dénoncée. Par ailleurs le ministre indien des Affaires étrangères, Jaswant Singh, a affirmé à Helsinki que New Delhi n'a aucune intention de remettre en cause son moratoire sur les essais nucléaires et reprendra le dialogue avec le Pakistan si Islamabad en prend l'initiative.

d'après AFP

CHYPRE

Le dialogue

■ Chypriotes grecs et turcs ont entamé hier à New York de nouvelles négociations de paix sous l'égide des Nations unies, avec pour objectif une réunification de l'île et une embellie des relations entre la Grèce et la Turquie. Les discussions sur l'avenir de l'île étaient suspendues depuis deux ans. C'est le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui a eu une première série de discussions avec les dirigeants des communautés, divisées depuis 25 ans.

d'après AP et AFP

CHILI

Dictateur patient

■ Les avocats d'Augusto Pinochet devront attendre le 20 mars 2000 pour contester devant la Haute Cour de Londres le jugement d'extradition de l'ancien dictateur chilien vers l'Espagne, a-t-on annoncé hier de source judiciaire. L'octogénaire est accusé de tortures.

d'après AFP

IRAK

Une semaine

■ Le Conseil de sécurité de l'ONU a prolongé hier d'une semaine le programme humanitaire pour l'Irak « pétrole contre nourriture », mais la Russie, la Chine et la Malaisie se sont abstenues et la France n'a pas pris part au vote pour exprimer son mécontentement. La décision française est un geste rarissime, selon des diplomates. Un délai de sept jours rend impossible techniquement la vente de pétrole par l'Irak, a justifié l'ambassadeur Alain Dejammet devant le Conseil, ajoutant que la résolution est délibérément irréalisable. L'Irak, qui a suspendu ses exportations le 23 novembre pour protester contre une première reconduction du programme de 15 jours, a annoncé qu'il continuerait à ne pas pomper de pétrole.

d'après AFP

Vague de répression contre des chefs de file d'opposition au Burkina Faso

GILLES PAQUIN

Le gouvernement du Burkina Faso a libéré hier les cinq dirigeants de partis d'opposition et chefs syndicaux arrêtés mercredi, mais il les a accusés d'atteinte à la sécurité de l'État et de sédition, crimes passibles de la peine de mort.

Cette vague de répression politique a été dénoncée hier par la Confédération générale du travail du Burkina Faso qui reproche au gouvernement de se livrer à la provocation, à la répression et à l'arrestation des forces vives pour détourner l'attention des soupçons qui pèsent sur le frère du président.

Elle a également été condamnée par le Groupe de recherche et d'initiative pour la libération de l'Afrique à Montréal (GRILA), un des organismes qui soutient la campagne pour la fin de l'impunité et le rétablissement du droit dans ce pays.

Les cinq accusés sont Halidou Ouedrago, président du Mouvement Burkinabé des droits de l'homme ; Tolé Sagnon, secrétaire

général de la Confédération générale du travail du Burkina Faso ; Norbert Tiendobrégo, chef du parti Sankariste ; André Tibiri, président de l'Union générale des étudiants burkinabé et Bénéwendé Sankara, de l'Union des jeunes avocats.

Ces cinq dirigeants sont également membres du Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques, un organisme qui regroupe une quarantaine d'associations de la société civile du Burkina Faso. Le Collectif cherche à faire la lumière sur l'assassinat, le 13 décembre dernier, du journaliste Norbert Zongo et de ses trois compagnons.

Selon Reporters sans frontières, Zongo a probablement été tué

parce que son journalisme d'enquête l'avait conduit à poser trop de questions sur les leaders du pays, notamment sur François Compaoré, le frère du président.

Le Collectif poursuit sa lutte politico-juridique de concert avec la « Campagne internationale justice pour Sankara », un mouvement qui tente de connaître la cause véritable de la mort violente de l'ancien président Thomas Sankara en janvier 1988.

Toute cette agitation inquiète le président qui a succédé à Sankara, Blaise Compaoré, d'autant plus que les groupes d'opposition laissent entendre qu'il a profité de la mort de son prédécesseur pendant que son frère avait avantage à faire taire Zongo.

L'impunité dont jouissent les dirigeants du gouvernement et leurs protégés a suscité l'indignation des élèves de la capitale qui ont débrayé cette semaine pour réclamer le rétablissement du droit, en particulier dans l'affaire Zongo.

« Lorsqu'un régime arrête des

dirigeants syndicaux, des chefs de partis et des avocats en portant ce genre d'accusations, il révèle sa faiblesse », dit M^e Vincent Valai de la « Campagne internationale justice pour Sankara ».

Selon lui, les accusations contre les cinq chefs de file d'opposition sont très graves puisque ceux-ci sont passibles de la peine de mort ou de 20 ans d'emprisonnement. Les cinq hommes doivent comparaître mardi devant le tribunal de Ouagadougou.

Visiblement inquiet, le GRILA a lancé hier un appel à toutes les bonnes volontés pour mettre le gouvernement du Burkina Faso devant ses responsabilités.

Il a demandé la levée de toutes les accusations portées contre les cinq dirigeants et l'ouverture d'enquêtes judiciaires pour faire la lumière sur « la série de crimes politiques qui jalonnent l'évolution du régime Compaoré ».



PHOTO AFP

Ville nigériane mise à feu et à sang

Non, ce n'est pas la version africaine de *Déjeuner sur l'herbe*. Ces soldats de l'armée nigériane à l'aspect presque bucolique, qui se reposent sur les rives du fleuve Niger, sont hélas bien réels. Ils ont été dépêchés il y a 15 jours à Odi, pour ramener l'ordre après le meurtre de 12 policiers. Mais ils ont plutôt violé, tué et saccagé. Des cadavres jonchaient encore la ville hier, presque totalement détruite. Ils ont été « plus qu'excessifs », a reconnu le gouverneur de l'État, Diepreye Alameyeseigha.

Tchéchénie : les Russes auraient mitraillé 50 réfugiés

d'après AFP et AP
GROZNY

Les forces russes ont pris de nouvelles positions hier dans les faubourgs de Grozny, encerclant « à 90 % » la capitale tchéchène tandis que l'agence officielle russe Itar-Tass annonçait la mort de 40 à 50 réfugiés mitraillés par l'armée fédérale.

Les combattants indépendantistes qui défendent Grozny ne disposent plus que d'un corridor de quelques kilomètres de large vers le sud pour quitter éventuellement la capitale et gagner les zones montagneuses de la république. C'est dans ce corridor, à une dizaine de kilomètres au sud de Grozny, qu'une colonne de réfugiés composée d'un autobus et de sept ou huit voitures a été mitraillée.

De 40 à 50 personnes auraient été tuées et une dizaine d'autres blessées, selon plusieurs témoins de la fusillade. Aucune confirmation de l'incident ou du bilan n'a toutefois pu être obtenue d'une autre source.

Après plusieurs jours d'affrontements et de lourdes pertes de part et d'autre, les Tchéchènes ont par ailleurs annoncé que leurs hommes avaient évacué la ville d'Argoun, à huit kilomètres à l'est de Grozny, et le village d'Alkhan-Iourt, au sud-ouest de la capitale.

Argoun était l'une des rares villes importantes de la Tchéchénie indépendantiste, avec la capitale Grozny, Chali (sud-est) et Ourous-Martan (20 km au sud-ouest de Grozny), à être encore aux mains des combattants tchéchènes.

L'étau s'est ainsi resserré encore un peu plus sur Grozny, où se trouve toujours le président indépendantiste Aslan Maskhadov, réfugié dans un bunker pour échapper aux bombardements ininterrompus de l'artillerie et de l'aviation russes.

Sur le plan diplomatique, la Russie a continué à refuser toute ingérence étrangère dans le conflit, s'opposant notamment à une rencontre entre M. Maskhadov et le président en exercice de l'OSCE, le Norvégien Knut Vollebaek, dont les offres de médiation ont été repoussées par Moscou.

Le président russe Boris Eltsine a plutôt estimé que l'Occident finira par donner raison à la Russie sur la Tchéchénie, ajoutant que Moscou ne cédera pas un pouce de son territoire aux « terroristes ».

« Je suis sûr que ceux qui en Occident n'ont pas encore compris (la lutte contre le terrorisme que la Russie mène en Tchéchénie) nous donneront raison ». Le terrorisme international n'a pas de frontières », a ajouté le président dans un communiqué publié par le Kremlin.

Le président précise qu'il a pris un décret sur l'installation d'une base permanente de l'armée russe en Tchéchénie et rappelle son soutien à un projet d'amnistie pour les combattants à certaines conditions. « Reprenez vos esprits, déposez vos armes, retournez à la vie civile », écrit le président.

D'autres informations font pourtant état de la mort de près de 250 soldats russes près d'Ourous-Martan, une information réfutée par Moscou. Reste que, depuis le début de la semaine, la Russie reconnaît qu'elle pourrait mettre des mois à se défaire des forces tchéchènes en raison de leur résistance accrue autour de la capitale.

Les forces de Moscou ont également fermé hier le poste-frontière entre la Tchéchénie et l'Ingouchie voisine, expliquant que des problèmes d'approvisionnement en électricité compliquaient la vérification des papiers des candidats à l'exode. La véritable raison de cette fermeture pourrait toutefois être la destruction de l'unité russe près d'Ourous-Martan.

L'Europe cesse d'alimenter en pétrole deux villes serbes oppositionnistes

d'après AP et AFP
BELGRADE

Face aux tracasseries administratives de Belgrade, l'Union européenne a annoncé hier qu'elle annulait son projet de livraison de 350 tonnes de mazout au profit de Nis et Pirot, deux villes du sud de la Serbie tenues par l'opposition au président yougoslave Slobodan Milosevic.

Un convoi de 15 camions-citernes est en effet bloqué depuis neuf jours à la frontière yougoslavo-macédonienne sous prétexte que ce chargement n'est pas de nature humanitaire et que des taxes douanières doivent être payées.

Les autorités serbes « utilisent toutes les excuses pour empêcher une livraison urgente de carburant au profit de la population », a déploré l'ambassadeur de Finlande à Belgrade, Hannu Mantyvaara. Au total, l'UE avait prévu de livrer 25 000 tonnes de carburant aux villes tenues par l'opposition.

Qualifiant ce projet de « farce », les autorités serbes ont contre-attaqué en promettant aux habitants de Nis la livraison de ce mazout tant attendu pour l'hiver par l'intermédiaire de la compagnie d'État Jugopetrol. Une promesse qui n'a nullement effacé la déception qui régnait à Nis et à Pirot après la décision de l'Union européenne.

La Commission européenne prend toutefois des dispositions urgentes pour une nouvelle tentative de livraison de mazout aux deux villes. « Nous nous attendions à ce qu'il y ait des obstructions, mais que tout cela puisse se compliquer au point que l'on renvoie les camions vers Skopje, personne ne pouvait s'y attendre », a déploré M. Panajotovic, un responsable du Parti démocratique (DS) que préside Zoran Djindjic.

Dans un autre ordre d'idée une longue série de crimes a été attribuée par le gouvernement yougoslave et par la presse à un groupe de cinq Serbes arrêtés et accusés d'avoir agi sur instructions des services de renseignement français.

L'accusation de complot pour tuer le président Slobodan Milosevic, portée par Belgrade contre les cinq hommes du groupe clandestin « Araignée », ne figure cependant pas dans l'instruction menée par la justice, a-t-on appris de sources judiciaires.

En révélant le 25 novembre l'arrestation de ces cinq Serbes accusés d'être liés à des services de renseignement français, le ministre yougoslave de l'information, Goran Matic, avait déclaré qu'ils avaient commis une série de crimes, entre autres lors des conflits en Bosnie-Herzégovine, au Zaïre et au Kosovo.

Mais l'accusation la plus sensationnelle portée par le ministre contre les cinq hommes était celle d'avoir préparé « quatre scénarios » en vue de l'assassinat de M. Milosevic.

Le ministère français des Affaires étrangères a démenti toute participation de services français à un tel complot.

Politique

Constitution, question et majorité référendaires : Bouchard pressé d'en finir

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Après s'être laissé entraîner dans la surenchère des déclarations dans le récent débat constitutionnel avec Jean Chrétien, Lucien Bouchard voulait clore la discussion et passer à autre chose hier.

« M. Chrétien devrait ne rien faire. Cela presse de ne rien faire, de laisser le jugement de la Cour suprême tel qu'il est, de nous permettre de s'occuper des choses prioritaires, de l'économie et de l'emploi », a dit M. Bouchard.

La veille, M. Chrétien avait précisé ses intentions aux Communes, laissant entendre qu'il comptait déposer un projet de loi — la semaine prochaine, selon la rumeur — pour définir les conditions où le fédéral accepterait de négocier avec un gouvernement souverainiste qui aurait remporté son référendum. Mais contrairement aux jours précédents, M. Bouchard a tenu à ne pas en remettre, lui qui avait promis la semaine dernière que Québec répliquerait par une déclaration unilatérale de souveraineté en cas de refus de négocier d'Ottawa.

« Tout cela est artificiel, c'est créé de toutes pièces manifestement pour obtenir plus d'appuis au Canada anglais. (M. Chrétien), c'est un politicien qui prépare des élections, rien d'autre », a lancé Lucien Bouchard.

M. Bouchard a dit espérer que M. Chrétien ne dépose jamais ce projet de loi. Dans des propos rappelant étrangement ceux de Jean Charest la semaine dernière, il a souligné l'exaspération de la population devant les politiciens qui entretiennent le débat constitutionnel.

« J'espère que M. Chrétien entendra la majorité silencieuse, les gens sont écoeurés de tout cela, et souhaitent que M. Chrétien se calme », a conclu M. Bouchard.

Assurance-médicaments : des hausses en fonction des revenus

Presse Canadienne
QUÉBEC

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Pauline Marois, a laissé entendre que les primes d'assurance-médicaments pourraient être augmentées en fonction du revenu des assurés.

C'est la porte-parole libérale Michèle Lamquin-Ethier qui lui a soutiré cette précision au cours de la période de questions, hier.

Après avoir rappelé que le régime public accuse un déficit de 210 millions \$ et que la ministre a déjà laissé entendre qu'elle allait agir, d'une façon ou d'une autre, pour corriger la situation, Mme Lamquin-Ethier a souligné qu'une augmentation des primes aurait des effets pervers, particulièrement auprès des personnes âgées.

« Est-ce que la ministre réalise, a demandé la députée libérale, qu'en ce faisant, elle va aggraver les effets pervers de son régime, en plus de s'attaquer encore une fois directement à des personnes âgées, un segment de la population extrêmement vulnérable ? »

La ministre a d'abord souligné son intention de présenter un rapport sur la situation dans le dossier de l'assurance-médicaments et que la question des effets pervers ferait partie intégrante de cette analyse.

Harel siffle la fin de la récréation

Les deux unions municipales doivent s'asseoir à la même table

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Alors que le Conseil des ministres s'apprête à trancher mercredi prochain, dans le dossier du pacte fiscal, la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, Louise Harel, demande aux deux unions rivales de s'asseoir pour la première fois à une même table afin d'en arriver à un compromis.

« Je vais demander aux deux unions de se rencontrer durant la présente fin de semaine et d'échanger sur les solutions », a indiqué la ministre après une rencontre avec les préfets des MRC.

Le président de la Fédération québécoise des municipalités (ex-UMRCQ), Florian St-Onge, s'est montré ouvert à cette rencontre, tout comme le président de l'Union des municipalités, Mario Laframboise. Ce dernier s'est toutefois montré sceptique quant aux possibilités de compromis. « On est dans deux mondes bien à part », dit-il.

L'UMQ, dont le dirigeants ont approuvé hier la neuvième et dernière version de la proposi-

tion qui sera étudiée mercredi par le Conseil des ministres, qualifie d'« inacceptable » la dernière offre de la FQM, en vertu de laquelle les villes renonceraient à la plus grande partie de leurs revenus de la taxe sur les Télécommunications, le gaz et l'électricité (TGE), en échange de la suppression de la ponction gouvernementale de 350 millions.

Ce sont principalement les plus grandes villes, membres de l'UMQ, qui seraient touchées par cette renonciation, note M. Laframboise. « C'est clair que pour nous, ce n'est pas acceptable. On en est au 'mon père est plus fort que le tien'. »

La FQM rejette de son côté la proposition de l'UMQ — qui fait l'objet d'une entente de principe avec Québec — qui échange la facture de 350 millions contre le transfert aux commissions scolaires de la facture du transport écolier. La hausse subséquente de 40 % de la taxe scolaire serait toutefois compensée par une baisse des taxes municipales.

« Nous demandons au gouvernement combien il va mettre d'argent pour contrôler la proposition actuelle ? demande M. St-Onge. Notre

position au moins est applicable d'une façon simple. »

Favorable à la proposition de l'UMQ et visiblement pressée de conclure après 23 séances de négociation, Louise Harel a refusé de commenter la contre-proposition de la FQM, dans l'attente de simulations de ses effets sur chaque municipalité.

Dans la version finale de la proposition de l'UMQ, fruit d'échanges constants avec les collaborateurs de la ministre, il n'est plus question d'une loi pour garantir les baisses de taxes municipales — comme l'annonçait la semaine dernière Lucien Bouchard —, mais d'un engagement écrit des maires.

« On veut qu'il y ait un climat de confiance, lance M. Laframboise. Le gouvernement a compris que la volonté des maires est de donner ce qu'ils récupèrent. »

Selon M. Laframboise, Québec a de plus consenti à de nouvelles sources de revenus pour les villes, ainsi qu'à une ouverture — une forme d'« accompagnement » — en ce qui concerne les lois du travail. Il a toutefois refusé d'en livrer les détails.



PHOTO REUTERS

Mission accomplie

L'utilisation des mines antipersonnel a décliné « de manière spectaculaire » depuis la signature de la Convention d'Ottawa il y a deux ans par 136 pays, a indiqué le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy. Selon un rapport de son ministère sur la convention signée par 89 pays, on ne compte plus que 16 pays producteurs contre 54 auparavant. Les États-Unis, la Russie et la Chine, « quelques grands États récalcitrants », selon M. Axworthy.

Rita Dionne-Marsolais veut restreindre l'accès aux cégeps anglophones publics

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

L'ex-ministre Rita Dionne-Marsolais croit que le gouvernement Bouchard devrait imposer au collégial les mêmes restrictions qu'au primaire et au secondaire. Les francophones et les allophones ne devraient plus pouvoir s'inscrire dans un cégep public anglophone.

« Si on ne prend pas les moyens nécessaires pour défendre le français, c'est la marginalisation qui nous attend. Montréal deviendra la french quarter de La Nouvelle-Orléans, a lancé Mme Dionne-Marsolais, qui souligne être devenue souverainiste après un voyage en Louisiane, fait au cours de la période suivant l'échec de l'accord du lac Meech.

Aussi, la députée péquiste de Rosemont explique qu'elle n'a rien fait pour freiner les ardeurs de ses militants qui ont, avec quatre autres comités de Montréal-Centre, proposé que les dispositions de la Charte de la langue française sur l'admission au réseau scolaire anglophone s'appliquent également au collégial.

Préparée en prévision du congrès péquiste de mai 2000, cette proposition sera discutée aux congrès régionaux de mars, mais l'appui qu'elle obtient dans plusieurs comités permet de prévoir qu'elle se rendra dans le cahier de propositions d'amendement au programme du PQ.

« Je pense qu'il faut examiner cette idée très sérieusement », dit Mme Dionne-Marsolais, même si au congrès péquiste de novembre 1996, le nouveau chef Lucien Bouchard avait dû utiliser tout son poids pour faire battre des propositions touchant l'accès au réseau collégial anglophone et à l'affichage.

Pour celle qui a détenu les portefeuilles de l'Industrie puis du Revenu dans le gouverne-

ment Bouchard, la mise en place de telles restrictions « peut paraître draconienne, mais il n'en est rien. Les conséquences sont minimes si on considère que les allophones qui y tiennent pourront toujours s'inscrire au cégep privé ». (En fait dans les établissements qui ne reçoivent pas de subventions de l'État.) Le flot des allophones qui optent pour le cégep anglophone ne correspond pas du tout au poids des allophones au Québec. « Ils comptent pour 12 % de la population, il ne faut pas l'oublier », dit-elle.

Cette idée a maintes fois été soulevée dans les congrès péquistes et a constamment été battue en brèche. « C'est un problème qui a été monté en épingle par les anglophones. Il faut comprendre que le réseau universitaire anglophone a besoin d'accroître le nombre de ses étudiants pour obtenir son financement. Ceux qui vont au cégep en anglais optent presque toujours pour des études universitaires en anglais », observe-t-elle.

Cette idée se trouvait déjà dans les recommandations d'un comité qu'elle avait coprésidé avec son ex-collègue Jeanne Blackburn en mars 1993, dit-elle. Vérification faite, le rapport de 1993 n'allait pas si loin.

Actuellement, un allophone est tenu d'envoyer ses enfants au réseau francophone au secondaire, mais au niveau collégial, c'est la liberté de choix. Environ la moitié des étudiants allophones qui ont fait leur secondaire en français optent pour l'anglais au collégial.

Le « bunker va hurler »

La Presse rapportait hier que les associations péquistes de quatre circonscriptions, Laurier-Dorion, Lafontaine, Rosemont et Viau,

Financement de l'ADQ : une séance de lavage de linge sale en famille

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

L'affaire du financement illégal impliquant l'Action démocratique du Québec a entraîné une séance de lavage de linge sale à l'Assemblée nationale hier.

Pour le député de Chomedey, Thomas Mulcair, deux accusations portées par le Directeur général des élections ne touchent que 1000 \$ des 10 000 \$ qu'aurait encaissé illégalement l'ADQ durant l'année référendaire, en 1995. Le gouvernement, soutient le député, devrait demander des comptes au Directeur général des élections, qui vient de classer l'affaire.

Refusant de soumettre cette controverse à l'étude d'une commission de l'Assemblée nationale, le ministre responsable de la Réforme électorale, Guy Chevrette, a répliqué que le déclenchement d'un tel mécanisme, entraînerait aussi une vérification des accusations visant des militants libéraux dans Anjou, à la suite des dernières élections générales. « Tant qu'à la convoquer on pourrait peut-être parler d'Anjou », de lancer sur le ton du défi M. Chevrette.

La Presse rapportait dans son édition d'hier que du point de vue du Directeur général des élections, toute l'enquête sur le financement reçu par le parti de Mario Dumont en 1995 s'était conclue avec le dépôt de deux avis d'infractions touchant l'ex-directeur de l'ADQ, Jacques Hébert, et un jeune militant, Éric Simonneau. M. Simonneau a sur le champ reconnu sa culpabilité d'avoir encaissé un chèque de 1000 \$ de l'entreprise Gooding Limited, pour tout de suite après verser un montant équivalent à la

caisse électorale de l'ADQ — au Québec, seul un électeur peut contribuer au financement des partis politiques.

M. Hébert, que le DGE accuse d'avoir incité Éric Simonneau à poser ce geste illégal, conteste ce constat d'infraction.

Selon nos informations, la firme Gooding Limited a acheté la fonderie de la famille de Rodrigue Biron, l'ancien ministre péquiste de Lotbinière. M. Biron fut aussi président de Titan Supply de Calgary, une firme reliée à celle de David Gooding.

Hier, le député Mulcair a relevé que les 10 000 \$ versés représentent la moitié du financement de l'ADQ en 1995. Selon lui, il est facile de trouver d'autres contributeurs au parti de Mario Dumont associés à l'ancien candidat à la direction du Bloc québécois — trois « Biron » figurent sur la liste des contributeurs : Bastien, Dominique et Hughes, pour un total de 1300 \$.

Pour le leader parlementaire de l'Opposition, Pierre Paradis, le chef de l'ADQ, Mario Dumont devrait s'expliquer publiquement. D'autant plus qu'il était, selon nos informations, au courant de ces pratiques. Hier, M. Dumont n'a pas relever le gant. Tout juste réfléchit-il à la possibilité de soumettre une « question de fait personnel » au président de l'Assemblée nationale.

Finalement, Mario Dumont se demande si le gouvernement va enquêter sur la façon de comptabiliser les nouveaux comptes de dépenses du chef de l'opposition officielle, Jean Charest, « qui risque de les utiliser pour payer ses tournées de campagne de financement ».

appuyaient le resserrement de l'accès au réseau collégial anglophone.

Cette idée a toutefois fait tache d'huile, a indiqué hier l'ancien conseiller de René Lévesque Yves Michaud. « Le bal est parti aussi à Outremont », expliquait-il hier. Plusieurs comités de la région de Montréal-Ville-Marie sont aussi derrière cette proposition, souligne M. Michaud, l'un de ceux qui avaient mené la fronde pour le retour à l'unilinguisme dans l'affichage au congrès péquiste de 1996.

Les présidents de Montréal-Centre et de Ville-Marie, Mario Beaulieu et Luc Thériault, doivent se concerter la semaine prochaine. « Je pense bien qu'aux congrès régionaux de mars, on aura la très grande majorité des comités de Montréal », prédit M. Michaud.

« Ça va hurler au bunker ! Vont-ils encore flirter avec des propositions d'apaisement. Je ne veux pas finir mes jours en assistant à un Munich linguistique au Québec », a lancé M. Michaud. En 1938, réunis à Munich, la France et l'Angleterre avaient cautionné de leur silence l'invasion de la Tchécoslovaquie par Hitler. « De compromission en compromission, quand pour éviter la guerre, on prend le chemin du déshonneur, on a à la fois la guerre et le déshonneur ! », a ajouté M. Michaud, disant reprendre le plaidoyer fait devant les militants d'Outremont.

Tous ont d'ailleurs appuyé cette motion, hormis « la conseillère au programme, une apparatchik », souligne-t-il. Le bureau national du PQ se réunit d'ailleurs aujourd'hui à Montréal.

Seule concession, la proposition de M. Michaud prévoit que les étudiants allophones déjà inscrits au collégial anglophone au moment de l'adoption des amendements proposés pourront y continuer leurs études.

UNE SEMAINE
SEULEMENT!

APPELEZ SANS TARDER!

services à domicile

OFFRE DE NETTOYAGE DE MOQUETTES! 13 \$ PAR PIÈCE

lorsque nous nettoyons 2 pièces. Notre prix ordinaire est de 36 \$ pour 2 pièces. Notre procédé de nettoyage à la vapeur déluge la saleté, nettoie les fibres à fond et en ravive les couleurs.

NOTRE SERVICE 4 ÉTOILES : UNE GARANTIE DE SATISFACTION

- ★ Notre procédé nettoie vos moquettes à fond, complètement et en toute sécurité.
- ★ Nos spécialistes apportent un soin particulier au nettoyage des taches rebelles et des endroits passants.
- ★ Nous déplaçons et remettons en place la plupart des meubles.
- ★ Nous vous fixerons un rendez-vous qui vous convient, même le samedi.

48 \$ 4 pièces

Vous ne payez que 12 \$ par pièce. Notre prix ordinaire est de 60 \$ pour 4 pièces.

77 \$ maison au complet 7 pièces

Valeur exceptionnelle!
Notre prix ord. : 98 \$

23 \$ méthode de luxe en 2 étapes

Pour chaque pièce nettoyée selon notre procédé spécial, recommandé pour les moquettes très sales. Pulvérisations prélabiles et agitation des fibres pendant le nettoyage à la vapeur. Notre prix ord. : 39 \$

39 \$ NETTOYAGE DE CANAPÉ

Nettoyage à la vapeur. Frais additionnels pour tissus spéciaux, coussins de dossier non attachés et meubles modulaires. Méthode de nettoyage adaptée au tissu pour le maximum de résultats. Notre prix ord. : 49 \$.

Appelez du lundi au samedi entre 8 h et 18 h

(514) 339-5420
1 800 441-0224

Renseignez-vous sur notre désodorisant et notre traitement de protection des fibres. Les pièces de plus de 200 pieds carrés comptent pour deux pièces ou plus. Frais additionnels pour moquette en laine. Prix fixé séparément pour escaliers et vestibules. Les offres expirent le 11 décembre 1999.

© Copyright 1999 Compagnie de la Baie d'Hudson

Le PLC haut la main

SONDAGE GALLUP

Ce mois-ci, un peu plus de la moitié des électeurs canadiens (54 %) auraient voté pour le Parti libéral dans des élections fédérales, selon un sondage Gallup. L'appui aux libéraux fédéraux a augmenté par rapport au mois dernier (50 %) et continue d'être plus élevé que le pourcentage de votes des dernières élections (38 %).

L'appui aux conservateurs est quant à lui demeuré stable à 20 %, tandis que l'appui aux réformistes augmentait, passant de 8 à 9 %. Dix pour cent des électeurs voteraient pour le Parti néo-démocrate ce mois-ci, une légère baisse par rapport au mois précédent (8 %). De plus, 7 % des Canadiens, plutôt que 8 % le mois dernier — et 30 % des Québécois — appuieraient le Bloc québécois. Enfin 1 % des électeurs voteraient pour d'autres

partis, tandis que 31 % des Canadiens sont indécis.

L'appui aux libéraux a augmenté partout, sauf dans le Maritimes et en Ontario. Au Québec il a fait un bond de 8 points de pourcentage, passant de 50 à 58 % en novembre, creusant l'écart avec le Bloc québécois. Le Parti conservateur (7 %) et le NPD (3 %) ferment la marche.

Les résultats de ce sondage reposent sur 1007 entrevues téléphoniques réalisées avec des adultes de 18 ans et plus entre le 15 et le 22 novembre derniers.

Un échantillon de cette taille a une marge d'erreur de 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus élevée avec un échantillon plus restreint, par exemple au Québec où 264 entrevues ont été réalisées, avec une marge d'erreur de 6 points, 19 fois sur 20.

services à domicile

NETTOYAGE DE CONDUITS DE VENTILATION

UNE SEMAINE SEULEMENT! - 70 % DE RABAIS

159 \$ maison au complet*

AUCUNS FRAIS CACHÉS

Notre prix ord. : 229 \$ • Inclus :

- Nombre illimité de conduits principaux et de bouches.
- Nettoyage gratuit des grilles d'aération.
- Aucuns frais pour portes d'accès.
- Aucuns frais de déplacement.

APPELEZ DU LUNDI AU SAMEDI, DE 8 H À 18 H

(514) 339-5420

1 800 441-0224

Renseignez-vous sur nos filtres à
air électrostatiques

*Pour systèmes de chauffage simples • Services résidentiels seulement. Les offres expirent le 11 décembre 1999.

Avantages :

- Le nettoyage de conduits contribue à soulager les symptômes d'allergie, l'asthme et les problèmes respiratoires en éliminant les irritants en suspension dans l'air, comme la saleté, la poussière, les fragments de poil ou de plumes et le pollen.

Méthode :

- Nos appareils industriels brevetés aspirent la poussière des conduits et des bouches d'aération et les nettoient à fond.
- Nous utilisons de puissants filtres HEPA qui emprisonnent des particules aussi minuscules que le 1/3000^e d'un cheveu humain et filtrent à 99,97 % la poussière et la saleté.

© Copyright 1999 Compagnie de la Baie d'Hudson

 loto-québec <i>résultats</i> Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.	SUPER 7 Tirage du 99-12-03 <table> <tr> <td><u>1</u></td><td><u>3</u></td><td><u>29</u></td><td><u>36</u></td><td></td></tr> <tr> <td><u>37</u></td><td><u>41</u></td><td><u>45</u></td><td></td><td></td></tr> </table> Numéro complémentaire <u>43</u>	<u>1</u>	<u>3</u>	<u>29</u>	<u>36</u>		<u>37</u>	<u>41</u>	<u>45</u>			Extra <table> <tr> <th>NUMÉROS</th><th>LOTS</th></tr> <tr> <td>862555</td><td>100 000 \$</td></tr> <tr> <td>62555</td><td>1 000 \$</td></tr> <tr> <td>2555</td><td>250 \$</td></tr> <tr> <td>555</td><td>50 \$</td></tr> <tr> <td>55</td><td>10 \$</td></tr> <tr> <td>5</td><td>2 \$</td></tr> </table>	NUMÉROS	LOTS	862555	100 000 \$	62555	1 000 \$	2555	250 \$	555	50 \$	55	10 \$	5	2 \$	Banco Tirage du 99-12-03 <table> <tr> <td><u>6</u></td><td><u>9</u></td><td><u>10</u></td><td><u>11</u></td><td><u>15</u></td></tr> <tr> <td><u>16</u></td><td><u>20</u></td><td><u>25</u></td><td><u>26</u></td><td><u>35</u></td></tr> <tr> <td><u>38</u></td><td><u>41</u></td><td><u>47</u></td><td><u>51</u></td><td><u>56</u></td></tr> <tr> <td><u>57</u></td><td><u>58</u></td><td><u>63</u></td><td><u>65</u></td><td><u>66</u></td></tr> </table>	<u>6</u>	<u>9</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	<u>15</u>	<u>16</u>	<u>20</u>	<u>25</u>	<u>26</u>	<u>35</u>	<u>38</u>	<u>41</u>	<u>47</u>	<u>51</u>	<u>56</u>	<u>57</u>	<u>58</u>	<u>63</u>	<u>65</u>	<u>66</u>	Le Mini Tirage du 99-12-03 <table> <tr> <th>NUMÉROS</th><th>LOTS</th></tr> <tr> <td>206792</td><td>50 000 \$</td></tr> <tr> <td>06792</td><td>5 000 \$</td></tr> <tr> <td>6792</td><td>250 \$</td></tr> <tr> <td>792</td><td>25 \$</td></tr> <tr> <td>92</td><td>5 \$</td></tr> <tr> <td>20679</td><td>1 000 \$</td></tr> <tr> <td>2067</td><td>100 \$</td></tr> <tr> <td>206</td><td>10 \$</td></tr> </table>	NUMÉROS	LOTS	206792	50 000 \$	06792	5 000 \$	6792	250 \$	792	25 \$	92	5 \$	20679	1 000 \$	2067	100 \$	206	10 \$
<u>1</u>	<u>3</u>	<u>29</u>	<u>36</u>																																																															
<u>37</u>	<u>41</u>	<u>45</u>																																																																
NUMÉROS	LOTS																																																																	
862555	100 000 \$																																																																	
62555	1 000 \$																																																																	
2555	250 \$																																																																	
555	50 \$																																																																	
55	10 \$																																																																	
5	2 \$																																																																	
<u>6</u>	<u>9</u>	<u>10</u>	<u>11</u>	<u>15</u>																																																														
<u>16</u>	<u>20</u>	<u>25</u>	<u>26</u>	<u>35</u>																																																														
<u>38</u>	<u>41</u>	<u>47</u>	<u>51</u>	<u>56</u>																																																														
<u>57</u>	<u>58</u>	<u>63</u>	<u>65</u>	<u>66</u>																																																														
NUMÉROS	LOTS																																																																	
206792	50 000 \$																																																																	
06792	5 000 \$																																																																	
6792	250 \$																																																																	
792	25 \$																																																																	
92	5 \$																																																																	
20679	1 000 \$																																																																	
2067	100 \$																																																																	
206	10 \$																																																																	

MONTRÉAL ET LES ENVIRONS		
AUJOURD'HUI	MAXIMUM 6	Nuageux avec averses cessant en matinée, plutôt nuageux en après-midi. Probabilité de précipitations: 70%. Vents légers.
CETTE NUIT	MINIMUM 0	Ciel dégagé.
DEMAIN	MAX/MIN 4/-4	Nuageux avec averses. Probabilité de précipitations: 60%.
LUNDI	MAX/MIN 3/-5	Passages nuageux. Probabilité de précipitations: 10%.

QUÉBEC	OTTAWA	TORONTO
AUJOURD'HUI Nuageux avec percées de soleil. 3/ -3.	AUJOURD'HUI Plutôt nuageux. 6/ 0.	AUJOURD'HUI Plutôt nuageux. 9/ 3.
DEMAIN Nuageux avec averses. 3/ -6.	DEMAIN Nuageux avec averses. 4/ -4.	DEMAIN Nuageux avec averses. 5/ -2.

PRÉVISIONS RÉGIONALES

BAIE-COMEAU	BAIE-JAMES	GASPÉ	SEPT-ÎLES
AUJOURD'HUI	AUJOURD'HUI	AUJOURD'HUI	AUJOURD'HUI
Ciel variable. 2/ -7.	Ciel variable. -5/ -9.	Passages nuageux. 4/ -4.	Passages nuageux. 2/ -8.
DEMAIN	DEMAIN	DEMAIN	DEMAIN
Pluie ou neige. 1/ -4.	Nuageux avec averses de neige. -3/ -13.	Nuageux avec percées de soleil. 3/ -5.	Plutôt nuageux. -1/ -9.

LES SYSTÈMES MÉTÉOROLOGIQUES

The map displays North America with various weather systems and temperature zones. Key features include:

- Temperature Zones:** Indicated by a color scale on the right, ranging from -30°C (dark blue) to 40°C (dark orange).
- Weather Systems:** Labeled with letters A (Anticyclone) and D (Dépression) in circles.
- Fronts:** Represented by lines with symbols for Front chaud (solid line with semicircles), Front froid (solid line with triangles), Occlusion (line with alternating semicircles and triangles), and Creux (dashed line).
- Precipitation:** Indicated by symbols for Neige (asterisks), Pluie (diagonal lines), Pluie verglaçante (open circles), and Orages (lightning bolts).
- Geographic Labels:** Major cities like Edmonton, Calgary, Regina, Winnipeg, Vancouver, Denver, Los Angeles, Dallas, Chicago, Toronto, Ottawa, Sudbury, Montréal, New York, and Miami are marked.
- Logos and Text:** The Météo Média logo is in the bottom left, and the text "© Services Commerciaux MM 1999" is below it.

Les systèmes météorologiques sont prévus pour 14h00 cet après-midi.

Front chaud	Front froid	Occlusion	Creux	Anticyclone	Dépression	Neige	Pluie	Pluie verglaçante	Orages

L'ALMANACH QUOTIDIEN POUR MONTRÉAL										
Température		Max	Min	Facteur Vent		Le Soleil et La Lune				
Hier		4	0	Aujourd'hui :		Nul	7h18	16h12	3h44	14h53
Normales du jour		0	-7							
Auj. l'an passé		10	-3							
Records					Précipitation		Durée totale du jour: 8h54			
Plus haut maximum:		15 en 1982	Hier:		0mm					
Plus bas minimum:		-21 en 1972			1 mm d'eau = environ 1 cm de neige		07 déc	16 déc	22 déc	29 déc
AU PAYS				LE MONDE				AU SOLEIL		
	AUJOURD'HUI	DEMAIN				AUJOURD'HUI			AUJOURD'HUI	
Calgary	Variable	3/-3	Beau	9/-7	Amsterdam	Averses	8/3	Acapulco	Soleil	33/17
Charlottetown	Beau	3/-2	Variable	6/-1	Athènes	Soleil	21/7	Bahamas	Pluie	26/19
Cornwall	Averses	5/0	Averses	4/-4	Beijing	Soleil	1/-8	Barbade	Soleil	30/24
Edmonton	Variable	0/-5	Beau	1/-11	Berlin	Pluie	7/2	Bermudes	Beau	23/17
Frédéricton	Variable	4/-5	Averses	5/-4	Bruxelles	Nuageux	8/1	Cancun	Pluie	28/19
Halifax	Averses	5/-1	Variable	6/-1	Buenos Aires	Soleil	31/20	Daytona B.	Soleil	24/13
Iqaluit	Variable	-10/-25	Beau	-18/-26	Lisbonne	Nuageux	19/13	Ft. Lauderdale	Beau	26/20
Moncton	Variable	4/-2	Éclaircies	6/-4	London	Nuageux	9/3	Honolulu	Averses	28/21
Régina	Beau	-6/-12	Beau	3/-12	Los Angeles	Soleil	23/9	Jacksonville	Soleil	24/12
Rouyn	Nuageux	6/-2	Neige fond	3/-10	Madrid	Nuageux	14/-1	KeyWest	Beau	24/22
Saint-Jean	Neig fond	3/-4	Beau	4/-4	Mexico	Soleil	25/3	La Havane	Éclaircies	27/19
Saskatoon	Beau	-8/-11	Variable	2/-12	Moscou	Faib neige	1/-4	Las Vegas	Soleil	13/1
Sudbury	Averses	6/-3	Plu ou nei	3/-8	New Delhi	Soleil	23/1	Miami	Beau	25/19
Thunder Bay	Pluie	5/-1	Variable	0/-11	New York	Beau	14/6	Montego Bay	Beau	29/22
Vancouver	Pluie	7/5	Pluie	9/6	Paris	Nuageux	9/3	Orlando	Soleil	23/13
Victoria	Pluie	8/6	Pluie	10/6	Port-au-Prince	Soleil	30/22	Palm Springs	Soleil	22/4
Whitehorse	Nuageux	-6/-8	Faib neige	-7/-14	Rio	Pluie	31/21	Puerto Plata	Beau	29/22
Windsor	Nuageux	10/3	Averses	6/-1	Rome	Pluie	15/5	Tallahasse	Beau	24/6
Winnipeg	Variable	-3/-13	Beau	-2/-8	Tokyo	Pluie	15/7	Tampa	Beau	26/12
Yellowknife	Ave neige	-9/-11	Éclaircies	-11/-19	Washington	Soleil	17/6	W. Palm B.	Beau	24/13